



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LOT-ET-GARONNE

Le Département Cœur du Sud-Ouest



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Lot et Bastides

ENTRE

Territoire Lot et Bastides

Représenté par Guillaume Lepers, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire en date du 4 mars 2021,

Ci-après désigné par « Guillaume Lepers, »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Jean-Noël Chavanne, Préfet de Lot-et-Garonne

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

ET

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Représenté par Sophie Borderie, Présidente,

Ci-après désignée par « le Département »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire [XXXX] autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, il décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Il pourra être abondé et mis à jour chaque année.

Article 2 - Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Lot et Bastides regroupant quatre intercommunalités et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) :

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois s'étend sur 354,9 km² et compte depuis le 1er janvier 2012, dix-neuf communes (Allez-et-Cazeneuve, Bias, Casseneuil, Cassignas, Castella, Dolmayrac, Fongrave, Hautefage-la-Tour, La Croix Blanche, Laroque Timbaut, Le Lédat, Monbalen, Pujols, Saint-Antoine de Ficalba, Sainte-Colombe de Villeneuve, Saint Étienne de Fougères, Sainte-Livrade sur Lot, Saint-Robert et Villeneuve-sur-Lot), regroupant 50 265 habitants. Avec 24 468 habitants et 6249 habitants (source INSEE janvier 2015), Villeneuve sur Lot et Ste Livrade sur Lot constituent les deux communes les plus peuplées de l'agglomération.

Valoriser le cadre de vie, offrir des services publics de qualité, favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, contribuer à faire de cet espace un pôle économique compétitif sont autant d'objectifs qui guident l'action de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Elle offre aujourd'hui un vrai potentiel de développement économique dans un environnement social et naturel préservé et mis en valeur touristiquement. Ces actions visent à mieux satisfaire les besoins locaux en offrant des perspectives de développement aux territoires prêts à s'organiser autour de projets cohérents, adaptés à la vie de la population et du monde économique.

La Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (BHAP) :

La communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBAP) est un territoire du Lot et Garonne d'une superficie de 674,2 km², regroupant 17609 habitants sur 43 communes (19459 habitants pop DGF).

Située au Nord de la vallée du Lot, desservie essentiellement par la RN21, la communauté de communes bénéficie à la fois de la proximité des pôles d'emploi de Villeneuve sur Lot, Agen et Bergerac ; mais aussi d'un territoire encore préservé, ayant conservé le dynamisme de son activité agricole et présentant des atouts pour le développement d'un tourisme rural durable. La diversité

des paysages et la production agricole réputée (pruneaux, noisettes, canards...) sont essentielles pour le rayonnement du territoire.

La CCBHAP a une certaine attractivité démographique. En effet, la population est en augmentation sur le territoire (+0,2% entre 2008 et 2013). Ceci n'est pas dû au solde naturel qui est négatif (-0,5%) mais au solde migratoire (+0,9%). Le territoire parvient à capter des populations extérieures, principalement grâce à la qualité de son cadre de vie. Toutefois, la CCBHAP reste un territoire rural, qui en comparaison avec le reste du Lot et Garonne, présente des niveaux de revenus inférieurs, un taux de chômage élevé et une population assez faiblement diplômée.

La CCBHAP est un territoire dont l'activité économique est fortement présente. On y trouve un nombre de résidences secondaires très important, une offre touristique conséquente qui fait d'elle l'une des communautés de communes les plus touristiques du Lot et Garonne (8000 lits, soit un tiers de l'offre départementale).

L'attractivité du territoire, qu'elle soit touristique ou démographique, est principalement due à la préservation, à la diversité et à la richesse des patrimoines du territoire, qu'ils soient bâti, urbains, paysagers ou immatériels. L'étude sur l'état environnemental du territoire de la CCBHAP réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), a mis en évidence un environnement assez préservé, du point de vue de la qualité de l'air mais aussi de la qualité de l'eau, avec une diversité floristique et faunistique importante et parfois rare et peu menacée. L'étude a cependant mis en avant la nécessité de rester vigilant sur la préservation et la protection des trames vertes et bleues afin de conserver l'état environnemental actuel.

La Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot (FVL) :

La communauté de communes de Fumel Vallée du Lot (FVL), née en 2017 de la fusion de deux anciennes communautés de communes, s'étend sur 450 km², pour une population totale de 25 000 habitants. C'est la 5ème unité territoriale au Nord-Est du Département de Lot-et-Garonne regroupant 27 communes et traversé du Sud au Nord par la ligne TER AGEN-PERIGUEUX.

Ancien fleuron industriel du Sud-Ouest avec la métallurgie, le bois, le territoire est aujourd'hui en pleine mutation économique avec le développement de l'industrie agro-alimentaire et de l'économie résidentielle.

Située dans la vallée du Lot, la communauté dispose de nombreux atouts touristiques avec notamment un patrimoine riche (Château de Bonaguil, Bastides, villages de caractères, ...), la rivière Lot (balades fluviales, découvertes en vélo) et l'agritourisme (visites de ferme, animations et marchés ...).

Territoire à dominante rurale, qui possède cependant des communes urbaines et périurbaines (Fumel, Monsempron-Libos, Penne d'Agenais, Saint Sylvestre-sur-Lot), il offre de nombreux services et structures dans de nombreux domaines (culturel, jeunesse, économique...).

FVL souhaite valoriser l'ensemble de ses atouts afin de maintenir une certaine attractivité démographique, économique tout en valorisant son patrimoine et le cadre de vie.

La Communauté de Communes Lot-et-Tolzac (LT) :

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac regroupe 15 communes, s'étend sur près de 256 km² et compte 7443 personnes (recensement de 2016). Située au cœur du département de Lot-et-

Garonne, la Communauté de communes Lot et Tolzac est un territoire qui bénéficie à la fois de l'attractivité des pôles d'emploi du Villeneuvois et du Marmandais et qui confère aux habitants un cadre de vie préservé entre vallée du Lot et coteaux du Tolzac.

Le territoire se caractérise par une attractivité démographique intéressante (augmentation de la population du territoire de 0.5% par an) mais la population y est vieillissante (indice de jeunesse de 0.84) et inégalement répartie sur le territoire puisque l'accueil de nouveaux habitants se fait essentiellement au sud et à l'est de la Communauté de communes. Le territoire de la Communauté de communes est maillé de plusieurs centres-bourgs avec un pôle majeur, celui de Castelmoron sur Lot, commune la plus peuplée comptant près de 2000 habitants. Les pôles secondaires sur Le Temple sur Lot, Monclar d'Agenais, Tombebeouf et Verteuil d'Agenais sont indispensables pour le maillage des commerces et services en zones rurales.

Le territoire de la Communauté de communes, typiquement rural, compte de nombreuses entreprises agroalimentaires et agricoles. Depuis la redynamisation de la Zone d'Activités Economiques de Gouneau au Temple sur Lot de nombreuses entreprises artisanales s'y installent grâce aux prix du foncier attractifs et à son positionnement central dans le département.

La communauté de communes offre également des opportunités de développement touristique importantes. Déjà maillé de nombreux gîtes et chambre d'hôtes, des sites patrimoniaux remarquables, le territoire compte des locomotives touristiques telles que le Jardins des Nénuphars au Temple sur Lot et le Chaudron Magique à Brugnac. Le site de la Base Omnisport au Temple sur Lot compte 260 lits touristiques et vient d'être retenu comme Centre de Préparation des Jeux Olympiques pour 2024 ce qui va constituer un véritable atout économique pour les années à venir. Également le territoire compte un port de plaisance à Castelmoron sur Lot constituant un point central pour le tourisme fluvial sur le Lot.

La communauté de communes Lot et Tolzac offre aujourd'hui un cadre de vie préservé pour sa population et pour les entreprises. Dans ses projets de développement la collectivité veille à la fois à préserver son espace rural, maintenir sa population et satisfaire les besoins des entreprises.

Article 3 – Ambition du territoire Lot et Bastides

Le territoire Lot et Bastides regroupant les quatre collectivités signataires du CRTE présente un certain nombre de priorités de développement communes qui forment un projet de territoire cohérent et inscrit dans l'avenir de cette partie du département du Lot-et-Garonne.

Des constats partagés et une volonté d'avancer ensemble tracent ainsi des lignes de force qui constituent autant d'axes autour desquels s'articule ce projet. Aujourd'hui, il nous semble pertinent de réussir le double défi de préserver notre cadre naturel et de permettre l'attractivité de notre territoire notamment en direction des jeunes générations. Dans cette optique, notre projet tendra à suivre scrupuleusement ces deux axes via des actions de coopération interterritoriale et à faire converger, en permanence, nos actions selon un rythme propre à chaque collectivité.

Préserver notre cadre naturel supposera agir fortement sur la qualité de l'environnement par le biais de la transition écologique dans laquelle notre territoire s'engagera pleinement. Favoriser des lieux de vie plus fréquentés et qui permettent, dans nos ruralités, la rencontre des populations via notamment des tiers-lieux et contribueront à la revitalisation des centralités, à « redonner vie » à ces dernières, favoriser les circuits courts, offrir des solutions de mobilité en brisant l'enclavement

dont souffre nos territoires par des mesures inventives définiront ainsi la vision globale que nous souhaitons pour notre territoire.

L'attractivité de ce territoire en direction de la jeunesse passera inévitablement par la mise en place de solutions propres à développer l'emploi, la formation et surtout l'entrepreneuriat des jeunes afin de permettre à la jeunesse de notre territoire d'inscrire son avenir sur ce dernier. Dans le même temps, notre territoire s'engagera dans une démarche visant à attirer une jeunesse désireuse de s'installer et de créer dans nos territoires devenus, avec la crise de la COVID-19, recherchés et attractifs. Offrir des solutions de mobilités y compris au sein de nos collectivités, des opportunités économiques notamment en matière touristique, des services de santé et culturels à la hauteur de leurs attentes et un accueil de qualité en direction des nouveaux arrivants constitueront les piliers de cette stratégie.

Ces grandes lignes de force traceront, via ce CRTE, une identité composite où l'héritage d'un territoire, la vallée du Lot, rencontrera l'apport de nouveaux arrivants, où les vitalités qui soutiennent notre développement présent se conjugueront avec le dynamisme des futurs arrivants. Conscients que la pandémie a rebattu les cartes démographiques et sociétales, nous pensons avoir un atout à faire valoir. Nous sommes aujourd'hui convaincus que celui de la jeunesse constituera la force motrice de notre développement. C'est le pari que nous faisons avec ce projet.

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques (annexe 1) en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 5. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les contrats et dispositifs ayant vocation à intégrer le CRTE figurent en annexe 2.

5.2. Validation des actions

Les actions du CRTE décrites dans des fiches actions et des fiches projets en annexe 5 seront validées au regard des engagements nationaux (économie en foncier, amélioration et préservation des milieux naturels compatibles avec les stratégies bas-carbone et la biodiversité).

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

5.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

5.4. Les enjeux de coopération interterritoriale

Les quatre intercommunalités signataires du CRTE ont listé les actions et projets suivants qui généreront des coopérations intercommunales au regard à la fois des orientations stratégiques définies à l'article 3 et de thématiques transversales :

1. Jeunesse

- Permettre l'installation de jeunes porteurs de projets
- Développer l'entreprenariat des jeunes
- Créer et faciliter l'émergence de tiers-lieux
- Développer les offres de formation en direction des jeunes notamment via les nouvelles technologies
- Faciliter leur mobilité au sein des territoires
- Créer une identité commune notamment via la culture et la citoyenneté

2. Développement économique

- Etendre les zones d'activités et mettre en place des services communs
- Développer et mettre en réseau des infrastructures de formation
- Mettre en place un réseau d'entrepreneurs
- Soutenir l'artisanat et le commerce

3. Tourisme

- Soutenir les infrastructures touristiques
- Créer de nouvelles infrastructures
- Développer une signalétique commune
- Mettre en réseau les Offices de tourisme

4. Transition énergétique et développement durable

- Construire un plan de mobilité à l'échelle des quatre intercommunalités
- Développer la rénovation énergétique des bâtiments
- Développer les énergies renouvelables (bois énergie, éclairage public des zones industrielles) avec création de synergies industrielles
- Reconvertir des friches industrielles communales et communautaires

- Développer la gestion de la ressource en eau

5. Economie circulaire

- Construire des complexes zéro déchets/ déchetteries du futur
- Intégrer la dimension réinsertion professionnelle en lien avec les activités économiques environnantes
- Etendre la tarification incitative des déchets
- Mutualiser les ressources sur les déchets verts
- Valoriser l'agriculture locale et les circuits courts

6. Revitalisation des centre-bourgs et cohésion des territoires

- Articuler les ORT inscrites dans les dispositifs contractuels (Petites villes de demain, Action Cœur de Ville, etc...)
- Habitat (Mettre en place une OPAH-RU sur les quatre collectivités)
- Mettre en réseau les Maisons France Services
- Développer le THD (fibre optique) et encourager les initiatives pour permettre l'installation de porteurs de projets de développement
- Lutter contre la désertification médicale et favoriser l'installation de professionnels de santé
- Développer de la télémédecine

7. Sport/Activités physiques

- Rénover et développer les équipements sportifs en les inscrivant dans l'économie du sport
- Impulser une dynamique sportive autour des sites bénéficiant du label Terre de jeux 2024
- Développer des actions de sport-santé

8. Culture

- Mettre en réseau la lecture publique via de nouveaux dispositifs innovants (via un CTL commun)
- Mettre en réseau les équipements culturels

Adapter les services culturels à l'évolution numérique

Article 6 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Concernant les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat, plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...). L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE Lot et Bastides, les agences Grand Public (participation des citoyens) et EY (élaboration du projet de territoires), opérateurs de l'ANCT, ont accompagné en mai-juin 2021, les territoires concernés par ce contrat.

Objectifs de l'accompagnement :

Ernst & Young

- Partager un diagnostic commun sur le territoire ;
- Définir des orientations stratégiques partagées permettant de construire le projet de territoires de Lot et Bastides et à inscrire dans le CRTE ;
- Identifier les projets stratégiques du territoire à inscrire dans le CRTE.

Grand Public

- La méthodologie employée est fondée sur une concertation devant nourrir et accompagner le diagnostic et le projet de territoire en donnant la parole aux habitants de façon ouverte, large et constructive.
- Un accompagnement adapté aux calendriers des collectivités. Ce projet de territoire est coconstruit avec les habitants, en se nourrissant de leur vision, de leurs attentes et de leurs priorités. De la concertation doivent émerger les enjeux stratégiques et les priorités pour l'avenir du territoire tels que les habitants se le représentent, la hiérarchie de ces priorités pour eux et comment ils les articulent avec leur vie et activité. La première phase de concertation se positionne le plus possible en amont du diagnostic et de la définition du projet afin qu'ils puissent prendre la vision et les priorités des habitants comme point de départ d'éléments fédérateurs. Il a été mis en place :

Une phase d'écoute des habitants dans leur diversité (de 2 à 3 semaines)

Une phase de dialogue à travers une rencontre publique (1 à 2 semaines)

Une phase de retour vers les habitants avec le diagnostic : transmission des résultats aux participants et diffusion plus large au sein du territoire

Déroulé de l'intervention d'EY et Grand Public

Les étapes de l'intervention de Grand Public s'articule avec le travail de diagnostic et de rédaction du CRTE à des moments charnière de la démarche, à partir d'une méthodologie élaborée ensemble et d'ores déjà éprouvée dans d'autres EPCI (PETR Vézère Auvézère, CdC Aunis Sud, PETR du Pays de Gâtine...).

L'articulation entre les travaux de l'équipe EY et de l'équipe Grand Public est intervenu plus particulièrement lors d'un des deux visionnages de l'enquête qualitative audiovisuelle (de la version longue ou courte) : suite au visionnage de l'enquête et aux échanges, EY a présenté une partie de son travail et a animé une séance de réflexion avec les élus de manière à intégrer les éléments d'enquête à la démarche globale, puis par la suite dans la rédaction des éléments du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Lot et Bastides assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné, en l'occurrence pour le territoire Lot et Bastides, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. Les modalités de fonctionnement entre les quatre EPCI sont précisées dans la convention de prestations en annexe...

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires

au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs

de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

7.5. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

7.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

La maquette financière sera actualisée chaque année, sur la base des fiches-actions dûment renseignées par les maîtres-d'ouvrage sollicitant un financement sur un projet devenu mature.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

L'association des quatre intercommunalités s'effectue par le biais d'une convention de prestations prévue par les articles L5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Locales. Cette convention servira d'instrument juridique permettant la consultation, l'organisation de la gouvernance et l'élaboration du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Elle a fait l'objet de délibérations de chaque collectivité signataire.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, **et par l'un des présidents des intercommunalités composant le territoire ou son représentant.**

Il est composé de **deux** représentants de l'exécutif et des services de chaque collectivité signataire, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire X. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il réunit les directeurs généraux des services des quatre intercommunalités et au besoin, un certain nombre de techniciens.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

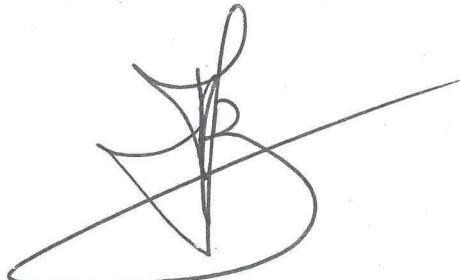
Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces

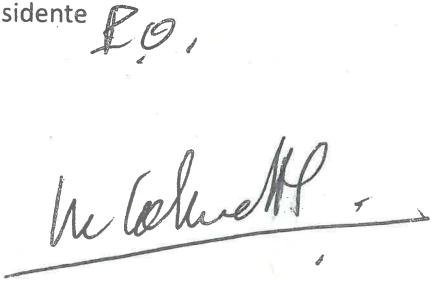
Signé à Monflanquin, le 29 octobre 2021

Pour l'Etat
Le Préfet de Lot-et-Garonne



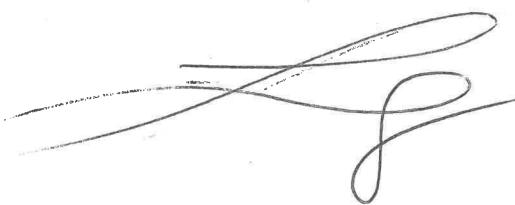
Monsieur Jean-Noël CHAVANNE

Pour le Conseil départemental de Lot-et-Garonne
La Présidente



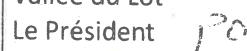
Madame Sophie BORDERIE

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand
Villeneuvois
Le Président



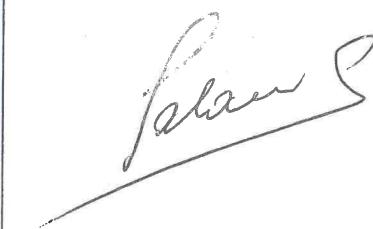
Monsieur Guillaume LEPERS

Pour la Communauté de Communes de Fumel
Vallée du Lot
Le Président



Monsieur Didier CAMINADE

Pour la Communauté de Communes de Lot-et-
Tolzac
La Présidente



Madame Line LALAURIE

Pour la Communauté de Communes de Bastides
en Haut Agenais Périgord
Le Président



Monsieur Auguste FLORIO

résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 4-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic et orientations stratégiques

Annexe 2 – Contrats et dispositifs

Annexe 3 – Liste des projets d'investissement

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 4-1 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 4-2 Indicateurs de suivi

Annexe 5 – Fiches actions

Annexe 6 - Protocole d'engagement

Annexe 7 – Délibération périmètre et pilotage du CRTE



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LOT ET BASTIDES

ANNEXE 1- Diagnostic et orientations stratégiques

22 juillet 2021



Sommaire

Diagnostic du territoire	3
1. Un territoire face au vieillissement de la population et des centres-bourgs	4
Une population concentrée et vieillissante	4
Des revenus modestes	8
Un enjeu d'étalement urbain	9
2. Une économie présentielle robuste	11
Des secteurs variés	13
Un secteur touristique à fort potentiel	15
3. L'offre de services, un enjeu de cohésion et d'attractivité	17
Une accessibilité imparfaite	18
Santé	19
Enfance	21
Loisirs et culture	21
4. Une transition écologique déjà engagée	22
Préservation de l'environnement	22
Gestion des déchets	23
Consommation énergétique	23
Energies renouvelables	23
Emissions GES	24
Orientations stratégiques	25
Orientation stratégique 1 : Valoriser les atouts pour rendre le territoire attractif et durable	25
Orientation stratégique 2 : Consolider les services pour revitaliser le territoire	26
Orientation stratégique 3 : Entreprendre pour redynamiser le territoire	27

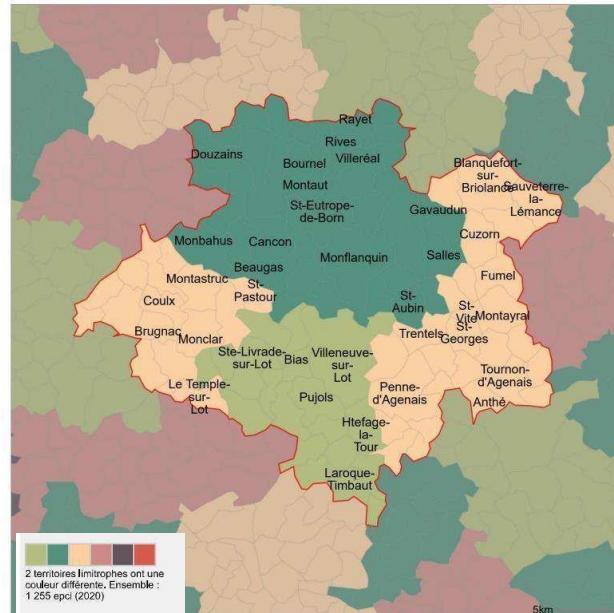
Diagnostic du territoire

Le périmètre du CRTE Lot et Bastides regroupe quatre intercommunalités :

- Au Sud du territoire, la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois s'étend sur 354,9 km² et compte 50 265 habitants regroupés dans dix-neuf communes
- Au Nord, la Communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord, d'une superficie de 674,2 km², regroupe 17 609 habitants sur 43 communes.
- A l'Est, la communauté de communes de Fumel Vallée du Lot s'étend sur 450 km², pour une population totale de 25 000 habitants.
- A l'Ouest du périmètre et au centre du département, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac regroupe 15 communes, s'étend sur près de 256 km² et compte 7443 personnes.

1 Périmètre des EPCI 2020

Source : DGCL, 01/01/2020



Périmètre du CRTE, Communautés de Communes composant le territoire (source : DGCL)
et carte du territoire

1. Un territoire face au vieillissement de la population et des centres-bourgs

Une population concentrée et vieillissante

Le périmètre du CRTE est principalement rural. Villeneuve-sur-Lot en constitue le pôle urbain principal avec 22 000 habitants. La couronne du pôle d'attraction de Villeneuve-sur-Lot s'étend sur les territoires des quatre intercommunalités du CRTE, notamment les pôles secondaires de Sainte-Livrade-sur-Lot (Grand Villeneuvois), Monflanquin (Communauté De Communes De Bastides Haut-Agenais Périgord) et Penne-d'Agenais (Fumel Vallée Du Lot). Avec 5000 habitants, Fumel constitue un pôle local.

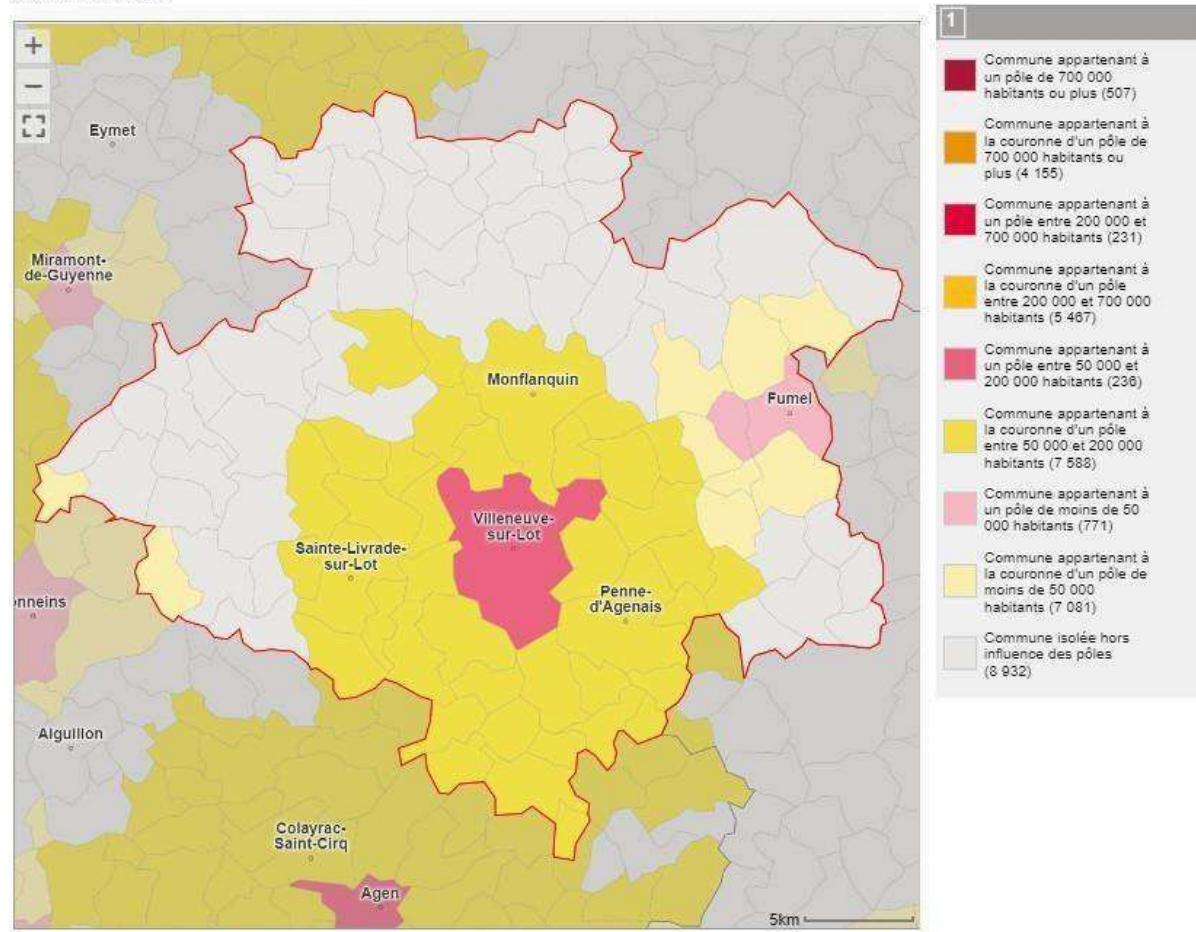
Il convient de noter que les communes du sud du territoire sont davantage sous l'influence de l'agglomération d'Agen que celle de Villeneuve. En outre, les communes de l'ouest de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac sont sous l'influence du tonneinquois et du marmandais, cette intercommunalité se situant entre deux bassins de vie – le villeneuvois et le marmandais.

Les zones peu urbanisées du nord des communautés de communes de Lot-Et-Tolzac et de Bastides Haut-Agenais Périgord (nord et nord-ouest du périmètre du CRTE) sont principalement agricoles, tandis que le nord de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot (nord-est du CRTE) est occupé par des espaces forestiers et semi-

naturels.

1 Typologie du zonage en aires d'attraction des villes (AAV 2020)

Source : Insee, 2020



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

Typologie du zonage en aire d'attraction des villes en 2020 (Source : Insee 2020)

Le périmètre du CRTE connaît globalement une légère décroissance démographique. Le nord des Communautés de communes de Bastides Haut-Agenais Périgord et de Fumel Vallée Du Lot, plus éloigné du pôle agenais, est particulièrement concerné. De plus, les aires urbaines principales comme Villeneuve ou Fumel ont tendance à se dépeupler au profit de villes situées dans leurs couronnes (comme Sainte-Livrade dans le Grand Villeneuvois ou Beaugas dans la Communauté De Communes De Bastides Haut-Agenais Périgord). Enfin, on observe une croissance démographique plus importante dans le sud de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois sous influence agenaise. **Ainsi, tous les principaux centres-bourgs se dépeuplent**, à l'exception de Laroque-Timbaut au sud du Grand Villeneuvois.

1 Taux d'évolution annuel de la population (%), 2012-2017

Source : Insee, RP 1968-2017



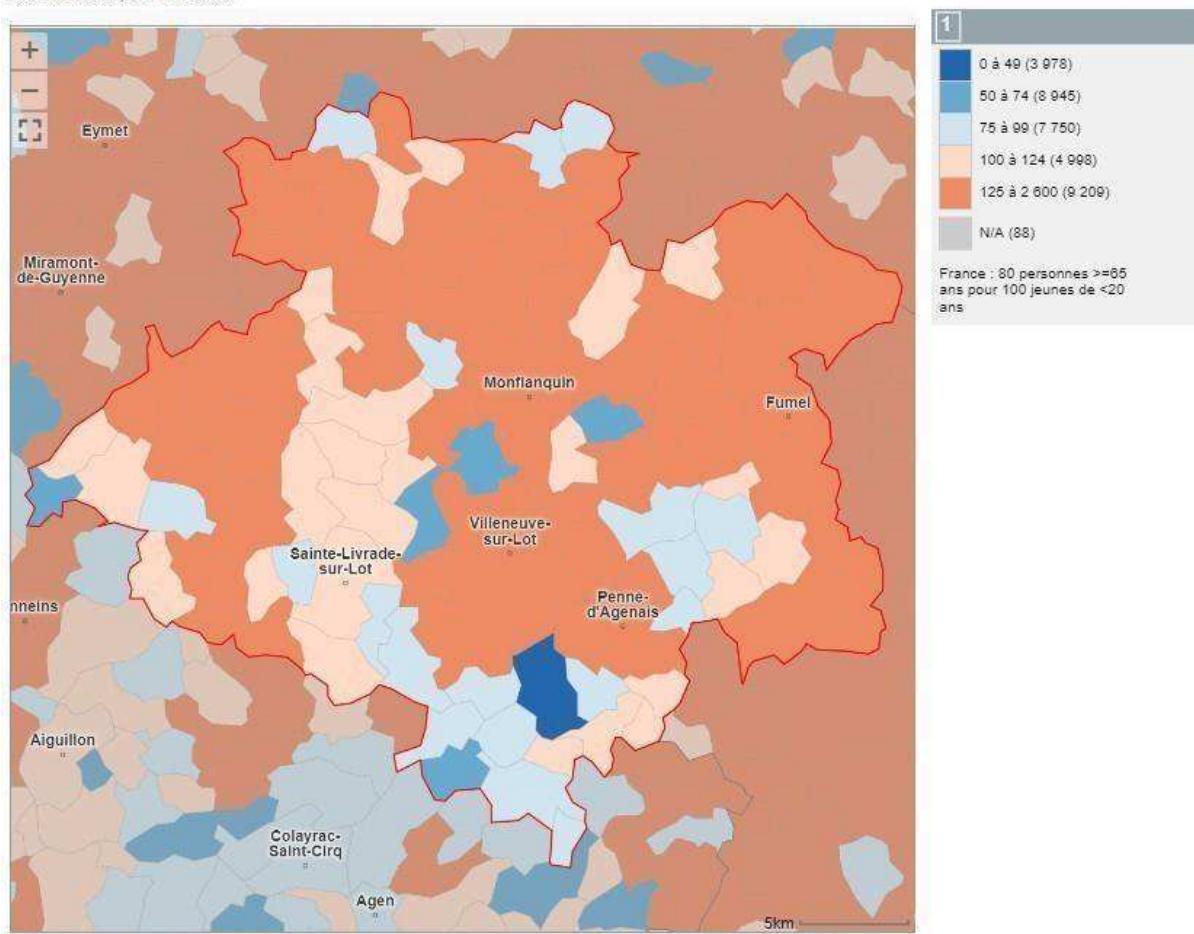
© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

Taux d'évolution annuel de la population entre 2012 et 2017 par commune (source : Insee RP 2012 – 2017)

La décroissance démographique est contenue grâce aux soldes migratoires tandis que les soldes naturels sont négatifs pour presque toutes les communes du périmètre CRTE.

En effet, le territoire dans son ensemble est confronté à un vieillissement important de la population. Seules certaines communes de la couronne de Villeneuve-sur-Lot et du sud de la Communauté D'agglomération Du Grand Villeneuvois – qui attirent des ménages plus jeunes grâce à la proximité d'un bassin d'emploi – comptent davantage de moins de 20 ans que de plus de 65 ans. Cette tendance pourra engendrer des besoins en logements, structures et services adaptés aux personnes âgées.

1 Indice de vieillissement (personnes >=65 ans pour 100 jeunes de <20 ans), 2017
Source : Insee, RP 1968-2017



Indice de vieillissement en 2017 par commune (Source : Insee RP 2017)

Les grands enjeux sont similaires pour les quatre intercommunalités.

La Communauté De Communes De Bastides Haut-Agenais Périgord a une certaine attractivité démographique. La communauté de communes du Lot-Et-Tolzac aussi, mais de façon inégalement répartie sur le territoire puisque l'accueil de nouveaux habitants se fait essentiellement au sud et à l'est de la Communauté de communes. Ces intercommunalités plutôt rurales attirent des nouveaux habitants qui abaissent l'âge moyen.

Au contraire, Fumel Vallée Du Lot accueille davantage de retraités, qui contribuent au vieillissement naturel de la population.

Au sein même du Grand Villeneuvois, on trouve des disparités avec des signes de fragilité plus marqués sur les communes urbaines de la vallée du Lot (Villeneuve-sur-Lot, Sainte-Livrade-sur-Lot, Pujols, Casseneuil), tandis que les communes du sud, situées dans le bassin d'emploi d'Agen, sont moins vieillissantes et plus dynamiques. Le poids de Villeneuve-sur-Lot tend à s'affaiblir, au profit des communes rurales. La Communauté d'agglomération Du Grand Villeneuvois affiche quand même la part de plus de 60 ans la plus faible des quatre intercommunalités (33,6%, Lot-et-Tolzac atteignant 38%)¹.

¹ Insee RP 2017

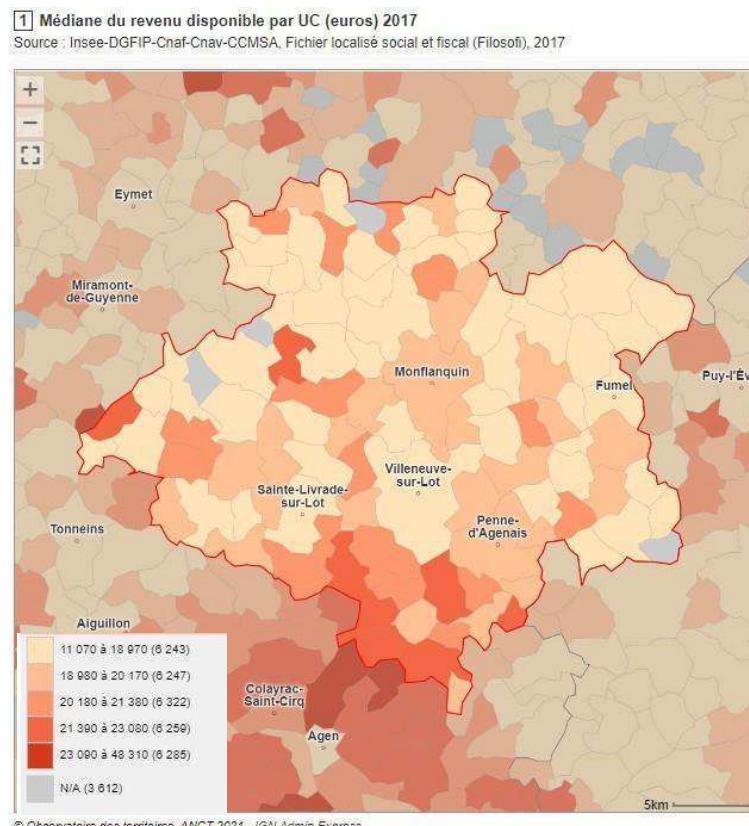
Taux annuel moyen entre 2012 et 2017	Grand Villeneuvois	Fumel Vallée du Lot	Bastides Haut-Agenais Périgord	Lot-et-Tolzac
Evolution de la population	-0,2%	-0,4%	-0,2%	0%
Dont solde naturel	-0,1%	-0,5%	-0,6%	-0,6%
Dont solde migratoire	0%	+0,1%	+0,4%	+0,6%

Evolution de la population des quatre communautés de communes entre 2012 et 2017
(Source : Insee RP 2012 – 2017)

Alors que la taille moyenne des ménages atteignait 2,4 personnes en 1999, elle est descendue à 2,1 personnes en 2017², légèrement en-deçà de la moyenne nationale. Tandis que les communes du sud du territoire accueillent davantage de ménages, les communes en décroissance démographique voient également la taille des ménages baisser. Ce phénomène soulève deux sujets : d'une part, l'isolement des personnes âgées, qui implique d'offrir des services adaptés, et d'autre part, des besoins croissants en logements.

Des revenus modestes

La population a des revenus relativement faibles comparé au département et à la région. Dans chacune des quatre intercommunalités, le taux de pauvreté dépasse 18%, voire 19,8% en Lot-et-Tolzac, la moyenne nationale se situant à 14,6%.



Médiane du revenu disponible par UC en 2017 par commune (Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA 2017)

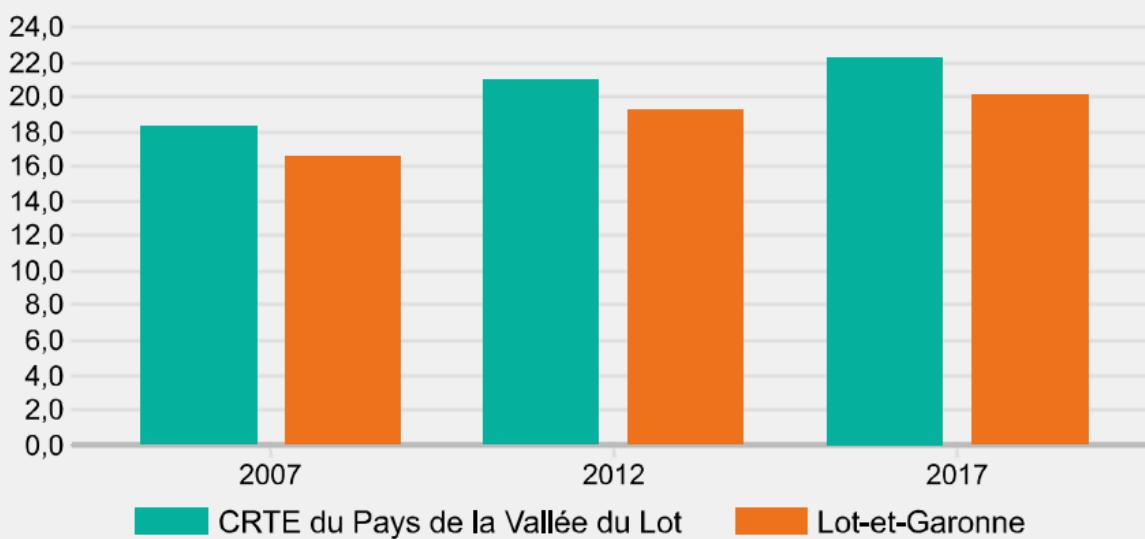
² Insee RP 2017

Les ménages qui viennent s'installer sur le sud du territoire ont un niveau de revenu médian plus élevé, tandis que les populations plus pauvres sont installées dans des zones moins denses (notamment au nord) ou dans des zones urbaines en perte d'attractivité.

Le pourcentage des diplômés du supérieur dépasse les 25% voire 30% dans certaines communes du sud du Grand Villeneuvois et autour de Monflanquin dans la Communauté de communes des Bastides. Le pourcentage moyen sur le périmètre CRTE est de 19,3%, contre 30% nationalement.

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire décolorisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Par des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation en 2017 (Source : Insee RP 2017)

Ainsi, 22% de jeunes de plus de 15 ans sont non scolarisés ni diplômés³. Cette proportion est en augmentation sur le territoire, et supérieure à la moyenne départementale.

Un enjeu d'étalement urbain

Les quatre intercommunalités du CRTE font face à une problématique de vacance des logements. On retrouve des vacances supérieures à 12% dans des villes comme Villeneuve ou Penne-d'Agenais, comme dans des territoires peu denses comme l'ouest de la Communauté De Communes De Bastides Haut-Agenais Périgord.

Parallèlement, la construction de bâti est la plus dynamique tout le long du Lot et particulièrement dans les pôles urbains qui souffrent déjà de vacance. La vacance s'explique notamment par l'ancienneté et la vétusté du bâti et contribue donc indirectement à l'étalement urbain.

On observe également un dynamisme de la construction de logements au sud du Grand Villeneuvois, en cohérence avec l'attractivité de la zone ; la vacance y est plus faible.

³ Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Pays Vallée du Lot en Lot-et-Garonne, 2019

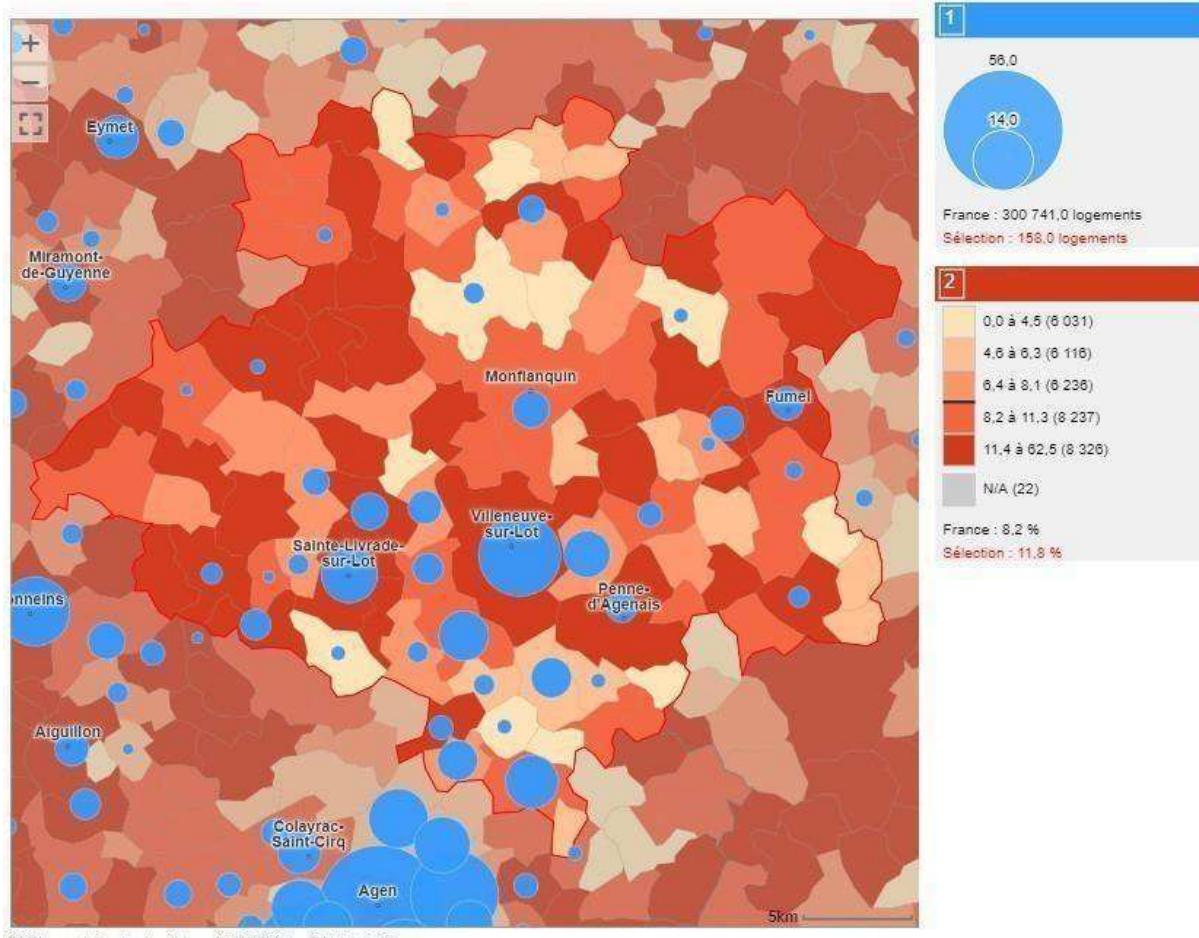
Le nord des communautés de communes de Bastides Haut-Agenais Périgord et de Fumel Vallée Du Lot sont riches en résidences secondaires. De nombreuses communes dépassent 25% de résidences secondaires. La valeur moyenne de la Communauté De Communes De Bastides Haut-Agenais Périgord est proche de 18%.

1 Nombre annuel moyen de logements commencés (constructions neuves) (logements), 2013-2017

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017

2 Part des logements vacants (%), 2017

Source : Insee, RP 1968-2017



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

Part des logements vacants en 2017 (en fond de carte) et nombre annuel moyen de logements commencé entre 2013 et 2017 par commune (Source : Insee RP 2017, CGDD)

Le Grand Villeneuvois affiche un parc ancien (25% avant 1946), qui souffre de vacance et de conditions parfois indignes⁴. La vacance touche davantage des logements de petite taille et en centre ancien, produits concurrencés par le développement de la construction neuve en périphérie. Plus de 56% des logements vacants de la Communauté D'agglomération Du Grand Villeneuvois sont concentrés sur la seule commune de Villeneuve-sur-Lot (1.684 logements).

Le potentiel foncier disponible représente une capacité d'urbanisation sur presque 60 ans. Il y a donc un enjeu très important de réduction des consommations d'espace et de limitation de l'étalement urbain pour l'habitat.

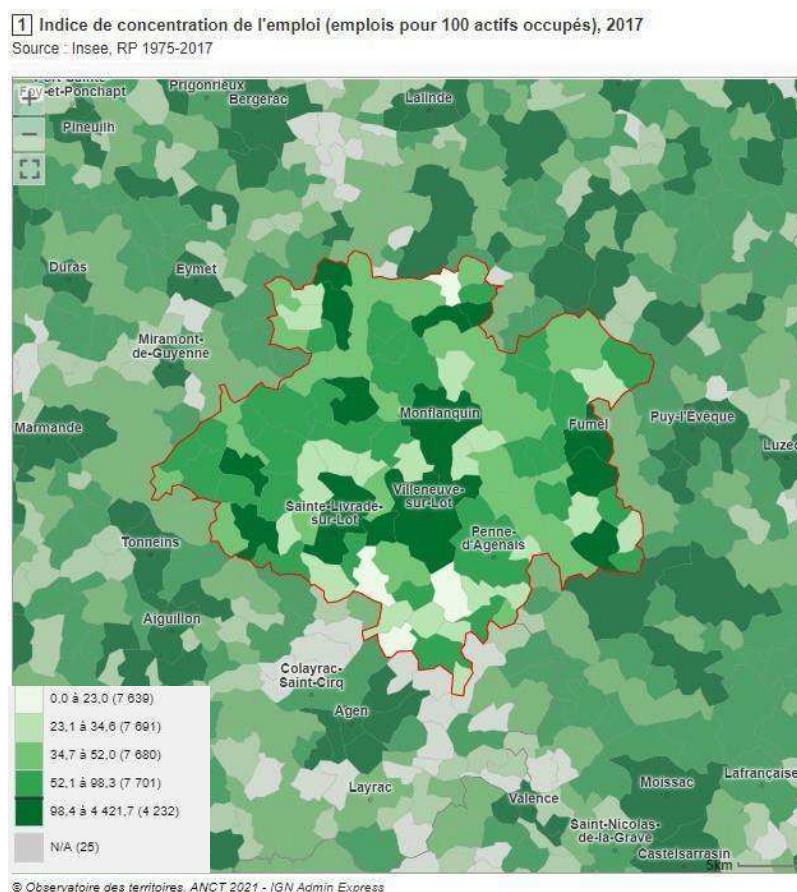
⁴ Plui du Grand Villeneuvois, 2018

Pour combattre l'habitat indigne et la vacance croissante, des actions en faveur de la réhabilitation du parc ancien et indigne sont engagées depuis des années.

Sur le territoire de Bastides Haut-Agenais Périgord, la Résidence pour Personnes Âgées de Villeneuve contribue à attirer un nombre croissant de personnes âgées. On retrouve donc un risque d'abandon des logements de propriétaires âgés, alors que les nouveaux résidents sont demandeurs de construction moderne. Ce phénomène contribue à la vacance de l'habitat ancien des bourgs et à la consommation d'espace nouveau⁵.

2. Une économie présentielle robuste

L'économie présentielle constitue 65% de l'activité du périmètre du CRTE, ce qui est proche de la moyenne nationale. En raison de la multiplicité de pôles locaux, les communes présentent des indices de concentration de l'emploi (ratio des emplois sur les actifs occupés) variables :



Indice de concentration de l'emploi en 2017 par commune (source : Insee RP 2017)

Ainsi, on observe que les villes principales concentrent les emplois locaux jusqu'à accueillir davantage d'emplois que d'actifs occupés.

L'indice de concentration de l'emploi reste très variable selon l'intercommunalité :

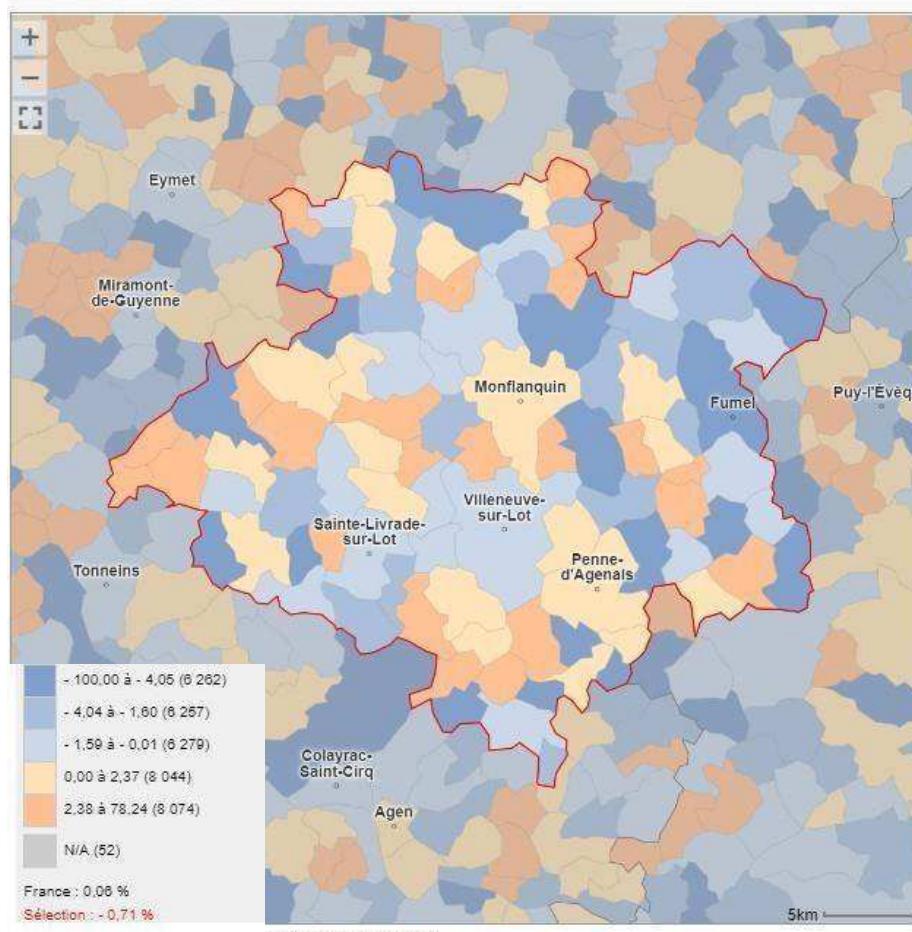
⁵ Plui Communauté de Communes de Bastides Haut-Agenais Périgord, 2019

- Grand Villeneuvois : 107,4%. Sur le territoire du Grand Villeneuvois, environ 87% des emplois sont concentrés sur 4 communes : Villeneuve-sur-Lot, Sainte-Livrade, Casseneuil et Bias.
- Fumel Vallée Du Lot : 84%
- Bastides Haut-Agenais Périgord : 79%
- Lot-Et-Tolzac : 72,5%

Au sud du Grand Villeneuvois, Laroque-Timbaut commence à s'imposer comme un pôle secondaire attractif. La commune accueille 88% d'économie présentielle. En revanche, son nombre d'emplois est en baisse en raison de la concurrence d'Agen.

[1] Taux d'évolution annuel de l'emploi (%), 2012-2017

Source : Insee, RP 1975-2017



Taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2012 et 2017 par commune (Source : Insee RP 2012-2017)

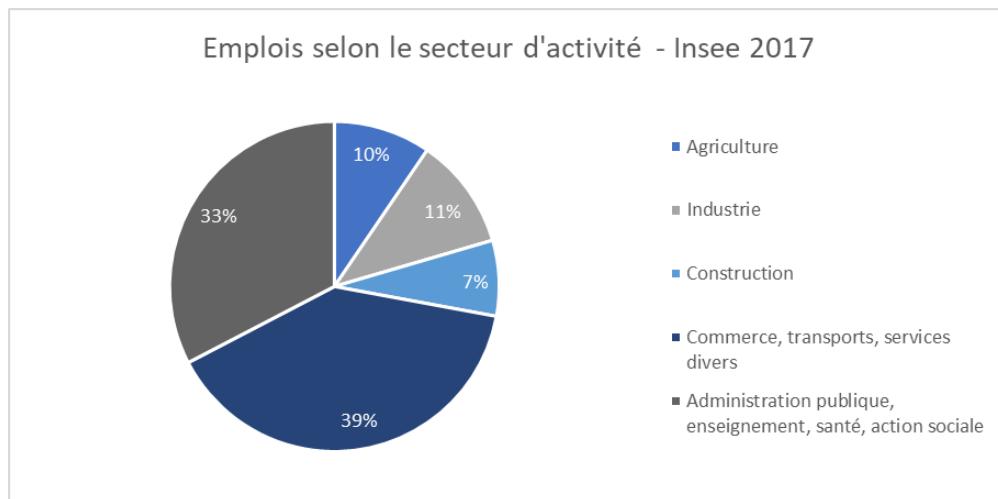
Les taux de chômage (au sens du recensement Insee 2017) restent toutefois élevés sur le territoire :

- Fumel Vallée Du Lot : 17,4%
- Grand Villeneuvois : 16,9%
- Lot-Et-Tolzac : 14,3%
- Bastides Haut-Agenais Périgord : 13,2%
- France : 13,9%

Bastides Haut-Agenais Périgord semble moins touchée. Notamment, Monflanquin connaît une croissance du nombre d'emplois en profitant du ralentissement de Villeneuve-sur-Lot.

Des secteurs variés

Le Pays de la Vallée du Lot présente une économie diversifiée.



Répartition des emplois par secteur d'activité en 2017 (Source : Insee 2017)

L'agriculture est très présente avec 10% des emplois – situés principalement sur les territoires de Bastides Haut-Agenais Périgord et de Fumel Vallée Du Lot. Les productions agricoles sont diversifiées – une prédominance des grandes cultures telles que le blé et le maïs, mais aussi du terroir, des fruits et des légumes – et largement transformées sur place, ce qui est un atout important du territoire. L'industrie agro-alimentaire est un pilier de l'économie du territoire, avec 3300 emplois.

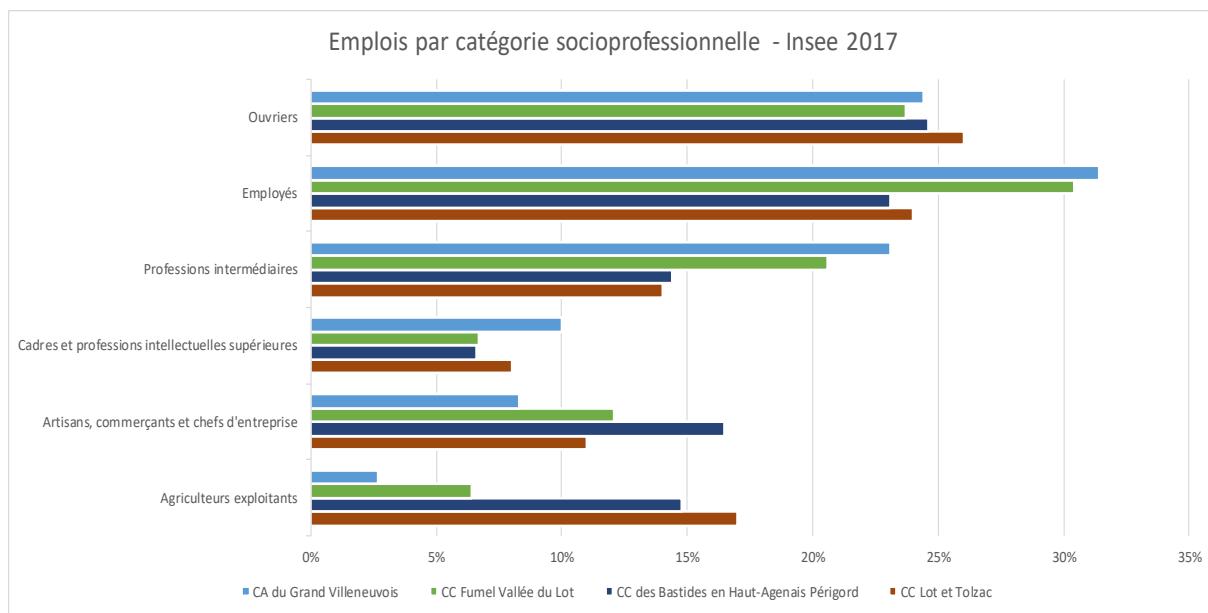
L'agriculture est exportatrice mais les filières de consommation locales ne sont pas véritablement structurées. Ainsi, malgré la notoriété des marchés de producteurs notamment sur la saison touristique, les circuits courts de vente directe ou en restauration représentent un débouché insuffisamment exploité et valorisé au regard de la diversité des productions localisées sur le territoire.

La part de **l'industrie** témoigne également d'un passé industriel encore vivace, en particulier à Fumel. Le territoire regroupe un tissu artisanal et de PME industrielles assez dense et de toutes tailles dont les activités relèvent de l'agro-alimentaire, de la construction spécialisée, du bois et de la métallurgie.

Enfin, la part importante du **commerce** révèle l'importance de l'économie présente et du tourisme sur le territoire.

Les catégories socioprofessionnelles montrent une majorité d'employés et d'ouvriers, et une part plutôt réduite de professions supérieures. On observe une part plus élevée des employés et des professions intermédiaires dans les intercommunalités plus urbanisées, tandis que Lot-et-Tolzac et Bastides Haut-Agenais Périgord comptent davantage d'agriculteurs.

Le territoire a un passé industriel, tourné autour de la sidérurgie et du bois ; entre 1975 et 2015, 37% des emplois ont été perdus dans les secteurs de la production industrielle principalement dans le Fumélois.



Part des emplois par catégorie socio-professionnelle en 2017 (Source : Insee 2017)

Chaque intercommunalité a des caractéristiques propres.

Le territoire de Lot-et-Tolzac, typiquement rural, compte plusieurs entreprises agroalimentaires et agricoles. La Zone d'Activités Economiques de Gouneau (commune du Temple-sur-Lot) est dynamique et de nombreuses entreprises artisanales s'y installent grâce aux prix du foncier attractif et à son positionnement central dans le département. A proximité de commerces et services, cette zone dispose également d'espaces de coworking.

Le secteur agricole est prédominant sur le territoire de Bastides Haut-Agenais Périgord avec près de 21% des emplois⁶ : les deux tiers des surfaces sont exploitées par l'activité agricole. La polyculture, majoritairement de céréales, et le poly-élevage dominent les cultures. Les activités de conditionnement-transformation liées à l'agriculture procurent également des emplois. La mise en place de zones dédiées aux activités économiques ont permis d'attirer des entreprises, notamment artisanales.

Fumel Vallée Du Lot est un ancien fleuron industriel du Sud-Ouest sur la métallurgie et le bois. Le territoire est aujourd'hui en pleine mutation économique avec le développement de l'industrie agro-alimentaire et de l'économie résidentielle.

Le Grand Villeneuois fait face à une offre d'emplois en diminution, qui frappe tous les secteurs d'activités hormis l'industrie. Le territoire compte plusieurs sites dédiés à l'accueil d'activités économiques aux abords de Villeneuve-sur-Lot. L'offre foncière est importante mais ne semble pas toujours en adéquation avec les besoins. Ainsi, on trouve plusieurs zones ou sites d'activités en friche, ce qui nuit d'autant plus à l'image attractive du territoire.

⁶ Insee RP 2017

Un secteur touristique à fort potentiel

La Vallée du Lot et des Bastides est un territoire résolument attractif. Le tourisme important augmente l'attachement des visiteurs au territoire, qui désirent revenir voir y acheter une résidence secondaire. Le pourcentage de celles-ci dans le parc bâti est élevé, surtout dans le nord du territoire : la part de résidences secondaires sur Bastides Haut-Agenais Périgord s'élève à 18%.

Le territoire du CRTE possède de nombreux atouts lui permettant de se positionner comme un territoire d'accueil, d'hospitalité et de tourisme rural. Le riche patrimoine naturel et bâti bénéficie de démarches de protection et valorisation (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) Pour autant, l'offre n'est pas tout à fait structurée et le territoire souffre d'un manque de visibilité comparé à ses voisins.

Le développement des halles et marchés gourmands, la richesse de son patrimoine (Bastides de Monflanquin, Villeréal, Castillonnes, Commanderie du Temple-sur-Lot, Châteaux de Bonaguil, Gavaudun, Castelmoron-Sur-Lot, etc.) va de pair avec celle de sa gastronomie, mise en valeur avec le développement des halles et des marchés gourmands.

De plus, le territoire met en valeur des paysages remarquables avec son offre de randonnées et d'itinérance douce (vélo-route, navigation fluviale) dont le trait d'union reste l'authenticité des campagnes et la fidélité d'un terroir qui a su garder ses traditions, son histoire, un cadre de vie préservé.

L'amplitude touristique est particulièrement élevée dans le nord du territoire, principalement sur le territoire de Bastides Haut-Agenais Périgord. C'est ici que l'offre touristique est la plus abondante avec plus de 2500 lits touristiques marchands⁷. En outre, le territoire de Bastides profite de la proximité de l'aéroport international de Bergerac qui attire notamment des flux importants du Royaume-Uni. Enfin, à l'ouest du territoire, la commune du Temple-sur-Lot fait office de porte d'entrée touristique sur la Vallée du Lot de par sa localisation sur l'axe Bordeaux Villeneuve.

Cependant, les revenus de captation du tourisme restent beaucoup plus faibles que ceux des territoires équivalents (10 points de moins) et les séjours plus courts. La capacité d'hébergement apparaît comme le talon d'Achille du tourisme en Vallée du Lot : la densité touristique (Lits/km²) atteint à peine 18 lits quand elle est en moyenne de 55 dans les territoires voisins comparables⁸.

Pour répondre à cet enjeu, de nombreux investissements touristiques et de loisirs sont en cours sur l'ensemble du Département : rénovation des équipements d'accueil, élargissement de l'offre, etc.

Une marge de progression réside dans la structuration et la mise en liaison des offres. La vallée du Lot et les bastides en Lot et Garonne restent trop souvent à l'arrière-plan au regard des territoires voisins (Dordogne et Lot) qui jouissent d'une visibilité supérieure notamment à l'international. De nouvelles initiatives ambitieuses visent à améliorer ce positionnement, comme le projet des jardins d'eau autour de Latour-Marliac au Temple-sur-Lot, ou le Grand Parc de Fontirou dans le Grand Villeneuvois.

⁷ Insee 2021

⁸ Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Pays Vallée du Lot en Lot-et-Garonne, 2019

Bastides Haut-Agenais Périgord concentre 20% de l'hébergement touristique du Lot-et-Garonne⁹. L'activité touristique y est très importante. Malgré l'importance de l'agriculture, l'agro-tourisme est peu développé (2 fermes-auberges et 3 campings à la ferme). L'attractivité est principalement due à la préservation, à la diversité et à la richesse des patrimoines du territoire, qu'ils soient bâtis, urbains ou paysagers.

Le Grand Villeneuvois est l'intercommunalité la moins touristique des quatre, mais présente une offre structurée par l'office de tourisme intercommunal. Elle s'appuie sur un fort potentiel historique et fluvial et propose une offre d'hébergement variée.

Fumel Vallée Du Lot dispose **de nombreux sites naturels qui sont autant d'atouts touristiques** : en plus des sites naturels le long du Lot et de la Lède, trois sites aquatiques ont été aménagés, à Fumel, Penne d'Agenais et Monsempron. Elle met également en valeur son patrimoine riche (Château de Bonaguil, Bastides, villages de caractères) et des animations liées à l'agritourisme (visites de ferme, animations et marchés).

Lot-et-Tolzac compte des locomotives touristiques telles que le Jardins des Nénuphars au Temple-sur-Lot et le Chaudron Magique à Brugnac. Le territoire propose relativement peu d'hébergements mais aménage notamment des itinéraires sur le Canal de Garonne et la voie verte qui relie Villeneuve-sur-Lot à Castelmoron-sur-Lot. Le développement des labels « pêche » et « accueil vélo » a permis une montée en gamme des hébergements.

⁹ PLUI Communauté de Communes de Bastides Haut-Agenais Périgord, 2019

3. L'offre de services, un enjeu de cohésion et d'attractivité

Globalement, l'offre de services du quotidien est adaptée aux besoins sur le périmètre du CRTE.

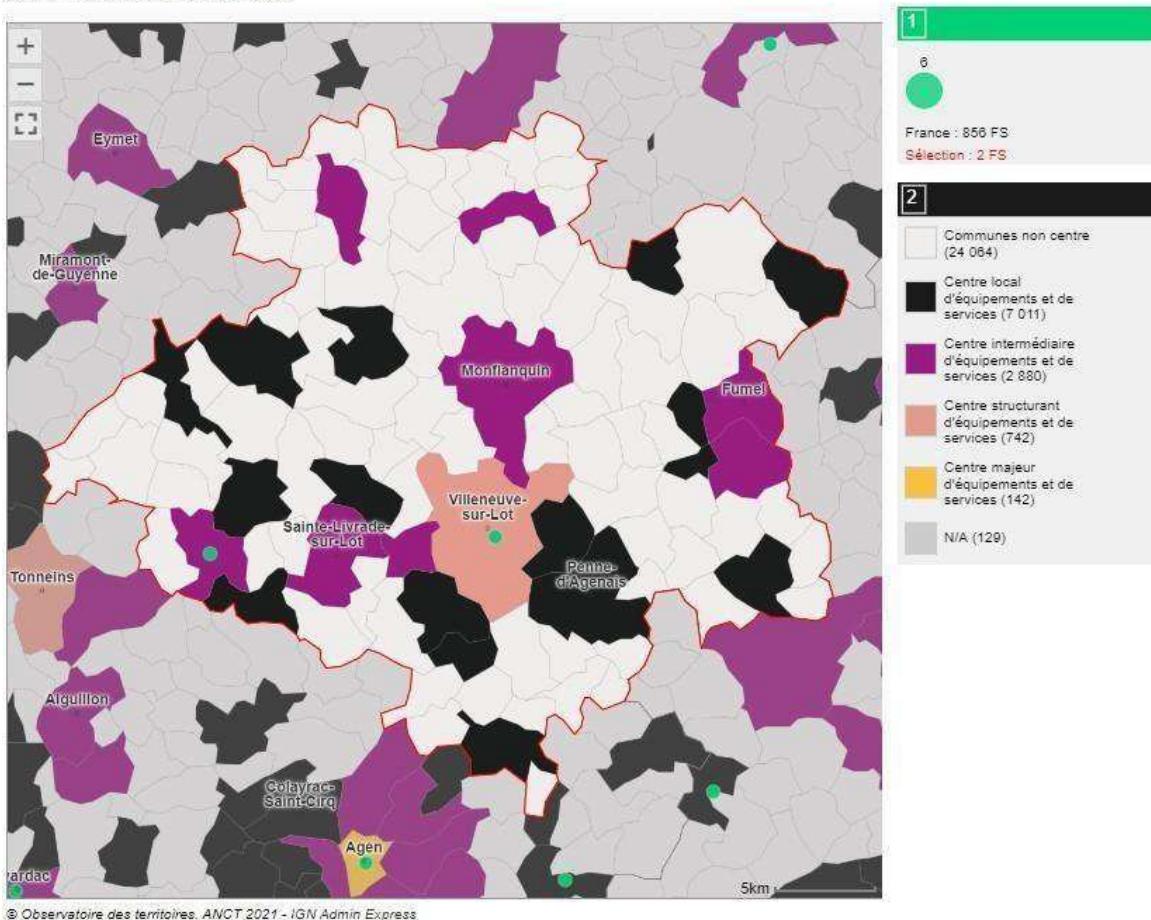
Les services du quotidien sont très concentrés sur le territoire. Autour du pôle structurant local de Villeneuve-sur-Lot, seules 8 communes¹⁰ sont des centres intermédiaires d'équipements et de services. Ils sont définis par l'ANCT comme une offre riche d'une trentaine de commerces et services, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien (offre de soin de premier recours complète, activité commerciale renforcée, etc.).

[1] Nombre de structures France Services (FS) 2020

Source : ANCT, 01/10/2020

[2] Niveau de centres d'équipements et de services des communes 2020

Source : INRAE-CESAER, ANCT 2020



Niveau de centres d'équipements et de services des communes en 2020 (en fond de carte ; source INRAE-CESAER, ANCT 2020) et nombre de structures France Services en 2020 par commune (Source : ANCT 2020)

Plus que les autres, la Communauté D'agglomération Du Grand Villeneuvois propose une offre de services bien répartie géographiquement. Villeneuve-sur-Lot affiche une densité commerciale importante dans un contexte concurrentiel dense. L'offre commerciale de la Communauté D'agglomération Du Grand Villeneuvois est organisée autour du centre-ville de Villeneuve-sur-Lot et deux pôles d'entrée de ville. La croissance démographique autour de

¹⁰ Sainte-Livrade-sur-Lot, Bias, Castelmoron-sur-Lot, Monflanquin, Castillonès, Villeréal, Fumel, Montayral

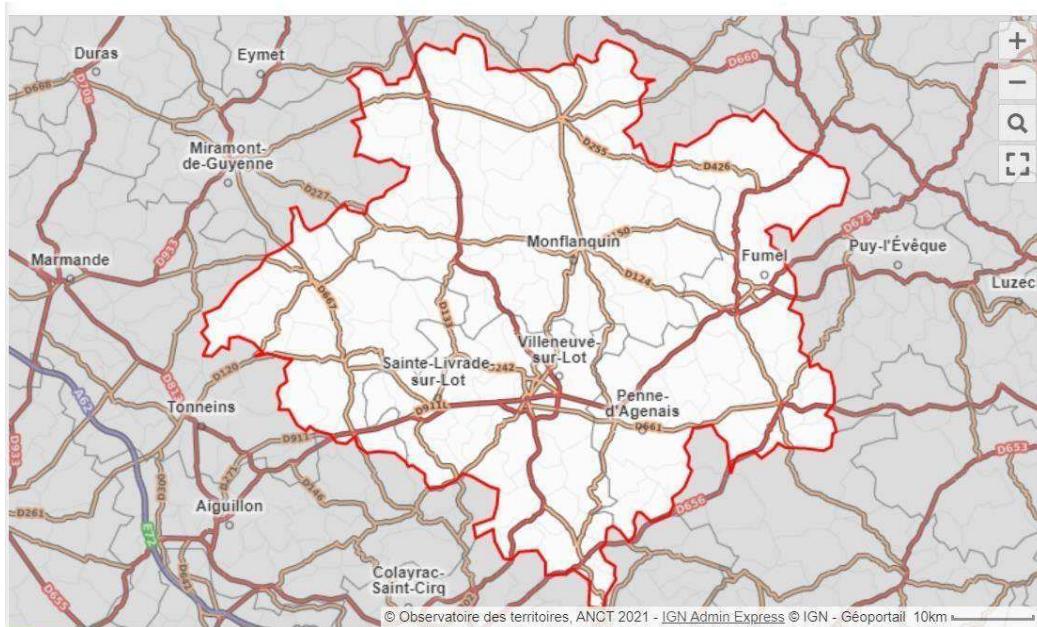
Villeneuve-sur-Lot implique un enjeu de maintien d'une desserte fine du territoire sur les besoins courants.

Il faut noter que les centres-villes, notamment celui de Villeneuve, souffrent d'une détérioration de leur image et de la concurrence d'implantations commerciales au bord des axes routiers structurants, pouvant fragiliser l'offre de centralité. Les centres-bourgs sont aussi en perte de vitesse (Sainte-Livrade, Casseneuil).

La majorité des commerces des centres-villes de Villeneuve-sur-Lot, Sainte-Livrade et Fumel sont en mauvais état ou souffrent de manque d'entretien¹¹ ; c'est un peu moins le cas dans d'autres centres-bourgs.

Ainsi, le maintien des activités de proximité en centre-bourg est un enjeu territorial majeur.

Une accessibilité imparfaite



Réseau routier principal en 2021 (Source : ANCT 2021)

Comme illustré au paragraphe 3, les services sont inégalement répartis, ce qui génère des problématiques d'accessibilité. Les caractéristiques du territoire (habitat dispersé, concentration des commerces et services, déficit en emplois pour la quasi-totalité des communes) favorisent les déplacements individuels fréquents. L'offre de transports en commun étant faible, la dépendance à la voiture est majeure sur le territoire.

Le temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile¹² est très variable d'une intercommunalité à l'autre :

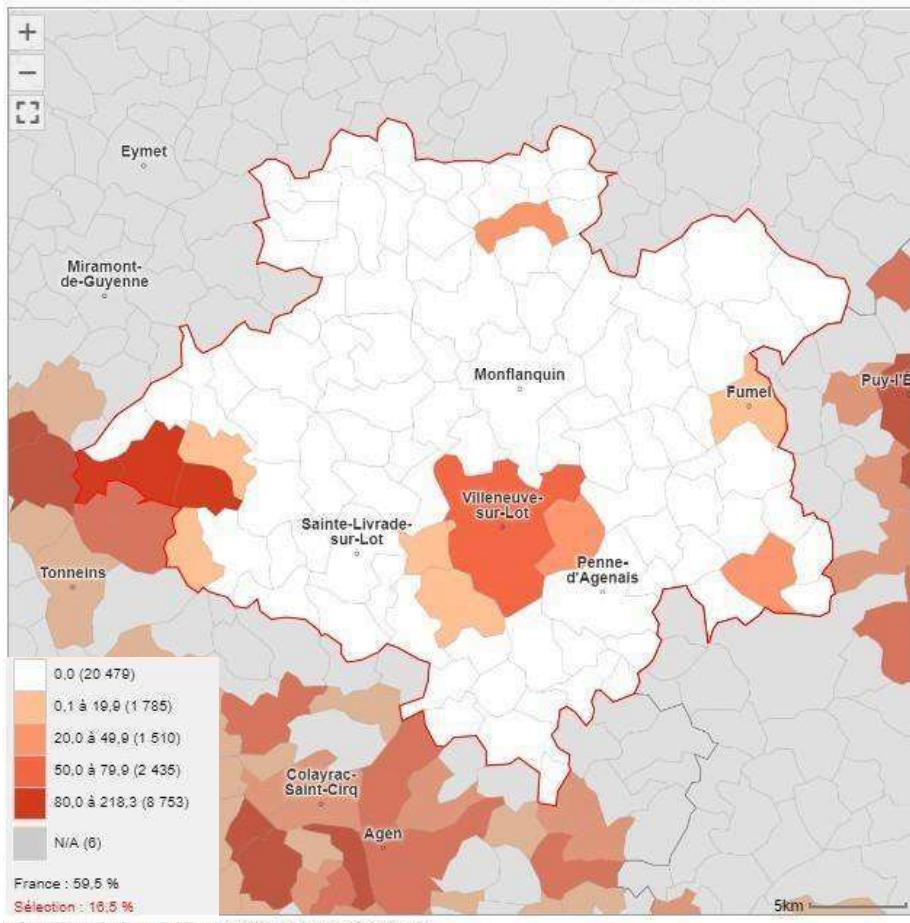
- Bassin de vie de Villeneuve-sur-Lot : 12,8 minutes
 - Bassin de vie de Fumel : 17,7 minutes
 - Bassin de vie de Monflanquin : 21,1 minutes

¹¹ Etude préalable de diagnostic FISAC 2017

¹² INSEE (BPE 2014) - distancier Metric

L'accessibilité numérique ne parvient pas à pallier le problème d'accessibilité physique. En effet, la diffusion du très haut débit reste cantonnée pour l'essentiel à Villeneuve-sur-Lot et sa couronne proche – ainsi que des communes peu peuplées de l'ouest du Lot-et-Tolzac.

1 Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%), 2020
Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020



Part des locaux raccordables à la fibre optique en 2020 par commune (Source : Arcep 2020)

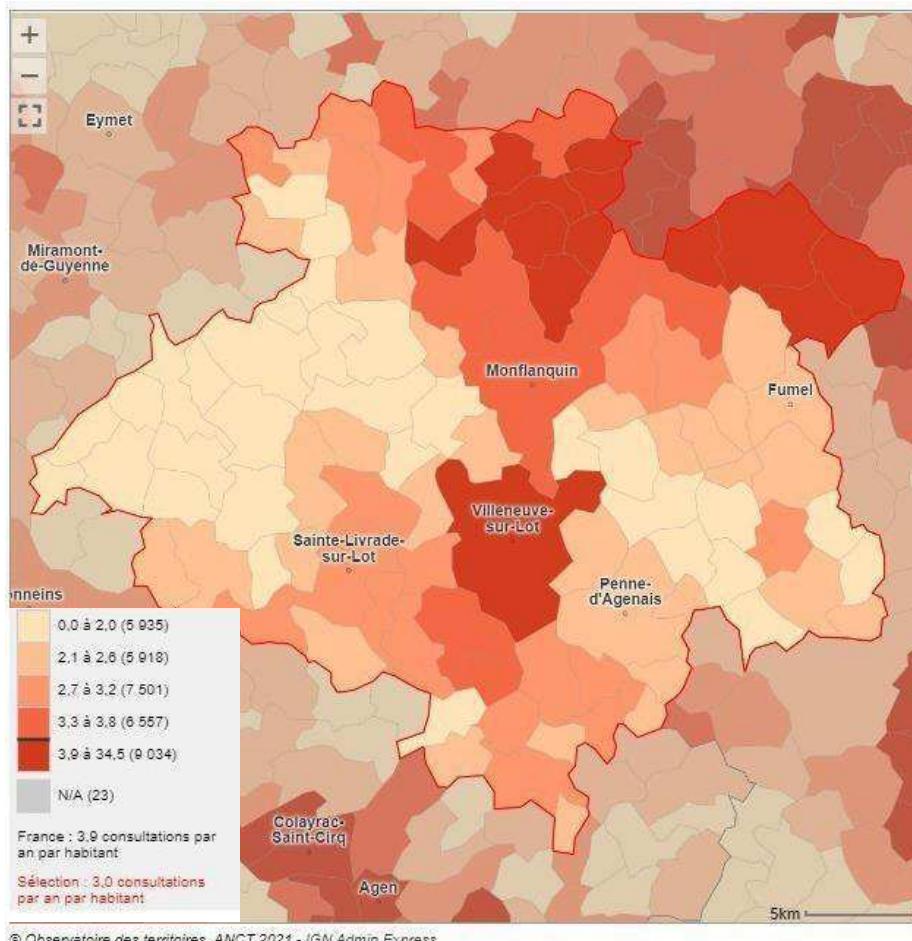
En revanche, la couverture mobile est bonne, malgré des zones blanches dans le nord du périmètre du CRTE, notamment sur la Communauté De Communes De Bastides Haut-Agenais Périgord.

Santé

L'offre de santé est assez complète : tous les habitants du territoire ont accès à un service de santé de proximité à moins de 20 minutes de leur domicile¹³. Toutefois, l'indicateur d'accessibilité potentiel localisée aux médecins généralistes, qui mesure l'adéquation entre offre et demande de santé, est largement inférieur à la moyenne (3,0 consultations par an par habitant contre 3,9 en France). Un axe nord-sud entre Villeréal et Laroque-Timbaut est relativement bien pourvu, tandis que l'est et l'ouest du territoire souffrent d'une offre plus réduite.

¹³ Insee, Base Permanente des Equipements (BPE) 2017

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes par commune en 2018



(Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS, INSEE RP 2018)

Les autres spécialités de médecins sont encore plus concentrées : la plupart se retrouvent seulement dans les pôles principaux, voire uniquement à Villeneuve-sur-Lot.

Les communautés de communes mettent en place une mutualisation des services et de l'offre de soin afin d'améliorer l'accessibilité. Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires permettent également l'accès à des spécialistes ou l'usage de la télémédecine sur place.

Le Grand Villeneuvois compte trois pôles de santé pluriprofessionnels sur les communes de Laroque-Timbaut, Villeneuve-sur-Lot et Casseneuil.

La Communauté De Communes De Bastides Haut-Agenais Périgord compte au moins un médecin généraliste et un spécialiste dans chacun des 4 centres-bourgs du territoire. 3 Maisons de Santé Pluridisciplinaires accueillent les habitants.

La Communauté De Communes De Fumel Vallée Du Lot connaît une désertification médicale qui touche en particulier les médecins généralistes et les dentistes. En réponse, un pôle de Santé a été lancé en 2018. Il a été achevé en mai 2021 et comprend une Maison de Santé Pluriprofessionnelle et un Centre de Santé Intercommunal dont les médecins et dentistes seront salariés de l'intercommunalité.

La Communauté de communes de Lot-et-Tolzac connaît la plus faible densité de personnel de santé – avec par exemple 3 médecins généralistes – alors que la population est

vieillissante. La création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire est en projet à Castelmoron-sur-Lot en connexion avec le petite pôle santé de Tombebœuf.

Enfance

Le territoire est plutôt bien pourvu en termes de services à l'enfance. Le territoire est correctement maillé par les écoles élémentaires, via des regroupements pédagogiques intercommunaux.

6 collèges et 6 lycées (4 à Villeneuve-sur-Lot, 1 à Sainte-Livrade-sur-Lot et 2 à Fumel) complètent l'offre de formation secondaire. Il n'existe pas de formation supérieure sur place.

En outre, l'offre de crèche est répartie sur toutes les intercommunalités. Chaque intercommunalité compte en outre plusieurs centres de loisirs. Lot-et-Tolzac en a un seul mais des « chantiers jeunes » sont proposés pendant les vacances scolaires.

Loisirs et culture

Le territoire souffre d'un manque d'équipements comparé aux besoins exprimés par la population.

La CA du Grand Villeneuvois compte pourtant de nombreux équipements sportifs de niveau intermédiaire ou supérieur :

- Les 3 bâtiments du complexe sportif de Villeneuve-sur-Lot
- Le centre aquatique de Malbentre sur Pujols (centre aquatique d'importance communautaire doté d'une halle sport-loisirs de 1458 m² comprenant notamment un bassin sportif (6 lignes de nage), un bassin d'apprentissage/aquagym et un bassin balnéo-détente) et la piscine de Ste-Livrade
- Le complexe sportif de Laroque-Timbaut
- Les terrains de basket de La Croix Blanche, de tennis de Monbalen
- Un hippodrome
- Le boulodrome de La Croix Blanche et le terrain de pétanque de Castella.

Les équipements culturels sont adaptés à la population, avec 2 musées, 1 théâtre, 5 salles de cinéma et diverses bibliothèques et écoles d'art. L'offre sportive et culturelle est toutefois largement concentrée sur Villeneuve-sur-Lot.

L'insuffisance et/ou l'inadaptation des lieux de diffusion et de pratiques culturelles ou de rencontres festives reste une préoccupation pour les communes.

Les autres intercommunalités sont moins pourvues en équipements sportifs et culturels. Fumel dispose d'un pôle culture avec entre autres une école des arts dans le cadre d'un CTEA (contrat territorial d'éducation artistique).

Il y a 2 stades de foot et 2 stades de rugby sur le territoire de Bastides Haut-Agenais Périgord, ainsi que des établissements culturels comme des médiathèques.

La récente labellisation « Terre de jeux 2024 » de Villeneuve-sur-Lot, de la Communauté de communes de Lot-et-Tolzac et du Département sont une occasion de développer les équipements sportifs. Lot-et-Tolzac compte une Base omnisports qui accueille les athlètes de haut niveau pour la préparation des jeux olympiques notamment, ou encore des jeunes dans le cadre des vacances du secours populaire pour l'apprentissage de la natation. Des travaux importants de rénovation de la structure sont en cours pour un montant de 13M€.

Toutefois, le constat sur la majeure partie du territoire est celui d'une offre insuffisante, en particulier de services à destination des jeunes.

Or, 61% des personnes qui quittent la Vallée du Lot ont moins de 35 ans¹⁴. L'offre de services du territoire devra donc s'adapter non seulement à la population vieillissante mais aussi aux habitants plus jeunes qui sont en demande de services et d'équipements adaptés, des commerces aux loisirs.

L'accès aux services et aux équipements est donc aussi un enjeu d'attractivité du territoire.

4. Une transition écologique déjà engagée

Préservation de l'environnement

Le Pays de la Vallée du Lot jouit d'un environnement préservé et d'un patrimoine naturel riche. Le territoire compte plusieurs espaces de biodiversité labellisés ENS (espace naturel sensible) et ENR (espace naturel remarquable), répartis sur les quatre intercommunalités.

La partie nord du territoire du CRTE présente un environnement assez préservé, du point de vue de la qualité de l'air mais aussi de la qualité de l'eau, avec une diversité floristique et faunistique importante et parfois rare et peu menacée. Néanmoins, la préservation et la protection des trames vertes et bleues constituent des enjeux notables afin de conserver l'état environnemental actuel.

Le Grand Villeneuvois, communauté de communes la plus urbanisée, est toutefois confrontée à une pression urbaine liée à l'essor démographique et économique ; celle-ci impacte les paysages naturels. En réponse, la communauté de communes a mis en place une Charte paysagère du Grand Villeneuvois. Elle a également obtenu le label Pays d'Art et d'Histoire qui protège le patrimoine et le cadre de vie.

Le territoire est le terrain de tensions sur les ressources, qui risquent de s'accentuer avec les changements climatiques à venir : 80% de l'eau du département est consommée par l'agriculture. Des efforts sont menés par les intercommunalités pour une gestion plus raisonnée et qualitative de l'eau alliée aux démarches zéro phyto qui encouragent la montée en gamme et en labellisation bio des productions locales.

L'agriculture biologique est en progression sur tout le territoire, elle est passée d'environ 5% des exploitations en 2010 à près de 20%¹⁵. A Villeneuve-sur-Lot se trouve le siège de Agrobio 47, association membre du réseau FRAB Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique). Elle a été créée par les agriculteurs pour développer, structurer, promouvoir et accompagner l'agriculture biologique en Lot-et-Garonne. Elle compte plus de 180 adhérents producteurs bio ou en conversion et d'acteurs du territoire qui soutiennent l'agriculture bio (transformateurs, distributeurs, consommateurs).

¹⁴ Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du Pays Vallée du Lot en Lot-et-Garonne, 2019

¹⁵ Insee, 2020

Gestion des déchets

Toutes les intercommunalités sont engagées dans la démarche de réduction des déchets avec la gestion des bio-déchets, les extensions des consignes de tri, le compostage collectif, la mise en place de la redevance incitative, etc.

Pour autant, le tri des déchets est encore relativement peu développé. Sur le territoire de Bastides Haut-Agenais Périgord, 70% des déchets sont enfouis¹⁶. Pour pallier ce problème, la Communauté de communes a mis en place une campagne d'information et de communication ; une redevance incitative pour diminuer les déchets et augmenter le tri ; ainsi qu'une plateforme de compostage pour les EHPAD, cantines, hébergements touristiques et établissements scolaires.

Des complexes zéro déchets sont en projets à Fumel. Une stratégie commune est menée entre la Communauté De Communes De Bastides Haut-Agenais Périgord et Fumel Vallée Du Lot sur une redevance incitative concertée.

Consommation énergétique

Le résidentiel occupe de loin le premier poste de consommation énergétique sur chacune des quatre intercommunalités : jusqu'à 76% de la consommation dans la Communauté De Communes De Bastides Haut-Agenais Périgord¹⁷.

Les quatre communautés de communes du CRTE sont rassemblées (avec deux autres) dans la plateforme FAIRE 47, plateforme territoriale de la rénovation énergétique de l'habitat. La démarche a pour but, via des conseillers, d'informer, conseiller et accompagner les particuliers désireux de diminuer la consommation énergétique de leur logement : faire connaître les aides financières, les démarches à accomplir, des conseils techniques, etc.

L'industrie représente aussi une part conséquente, notamment sur Fumel Vallée du Lot et en Lot-et-Tolzac où elle est proche de 40% de la consommation – mais aussi dans le Grand Villeneuvois où sa part est de 19%.

Energies renouvelables

Les quatre intercommunalités du CRTE ont engagé leur transition énergétique et produisent différents types d'énergies renouvelables.

La biomasse (bois-bûche, bois automatique, biogaz, biocarburants, etc.) est l'énergie renouvelable la plus importante, représentant 70% des énergies renouvelables produites¹⁸. Le chauffage au bois chez les particuliers est une pratique répandue dans les zones rurales, fortement représentée dans les 4 Communautés de communes : entre 20 à 30% des logements du périmètre sont concernés.

Des Unités de valorisation du Biogaz sont actives à Villeneuve-sur-Lot (CC du Grand Villeneuvois), Monclar (CC Lot-et-Tolzac) et Saint-Eutrope-de-Born (CC Bastides en Haut-Agenais Périgord).

L'hydroélectricité représente environ 11% de la production. Des centrales sont installées le long du Lot à Saint-Vite et Fumel (CC Fumel Vallée du Lot), Villeneuve-sur-Lot (CC Grand Villeneuvois), Le Temple-sur-Lot (CC Lot-et-Tolzac).

¹⁶ PLUI Communauté De Communes De Bastides Haut-Agenais Périgord, 2019

¹⁷ AREC, 2016

¹⁸ AREC 2016

Le photovoltaïque représente environ 11% de la production. Les quatre intercommunalités comptent de nombreux parcs : Bias, La Croix-Blanche, Sainte-Livrade sur Lot, Villeneuve sur Lot (CC Grand Villenevois) ; Trentels, Saint-Sylvestre sur Lot, Penne d'Agenais (CC Fumel Vallée du Lot) ; Tombebœuf ainsi que deux zones à venir à Temple-sur-Lot (CC Lot et Tolzac) ; Castenaud-de-Gratcambe, Cancon (CC Bastides en Haut Agenais).

Enfin, le **solaire thermique** représente moins de 3% de la production mais des centrales sont présentes sur les 4 intercommunalités.

Le périmètre ne compte aucun parc éolien du fait entre autres de vents modérés et de contraintes réglementaires.

Emissions GES

Etant donné le caractère rural du territoire, le transport et l'agriculture sont les premiers postes émetteurs de gaz à effet de serre (GES). Dans le cas du transport, il s'agit quasi exclusivement d'émissions d'origine énergétique, pour lesquelles la contribution du mode routier écrase tous les autres modes. Le poids du secteur agricole se justifie par les importantes émissions d'origine non énergétique (fertilisation des sols agricoles, fermentation entérique, gestion des déjections animales).

La Communauté de communes du Grand Villenevois totalise 226 TeqCO2 (tonnes d'équivalent CO2)¹⁹. Le résidentiel et le tertiaire représentent 37 % des émissions, puis vient le transport avec 35%.

Ramenées au nombre d'habitants et en comparaison avec l'Aquitaine et le Lot-et-Garonne, la CAGV présente des émissions plus faibles dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des transports. Concernant le résidentiel, la Communauté de communes du Grand Villenevois présente des émissions de 1.4 TeqCO2 par habitant. Ces émissions sont beaucoup plus élevées que celles relevées en Aquitaine (1,0) et comparable à celles mesurées sur le département (1,3). La part du fuel comme source principale de chauffage est importante (22%).

La Communauté de communes de Bastides Haut-Agenais Périgord est l'un des trois Territoires à Energie Positive (TEPOS) du département du Lot-et-Garonne.

La Communauté de communes de Fumel Vallée Du Lot a pour principal poste d'émissions l'industrie (37%²⁰), suivie par les transports (25%) puis l'agriculture (21%).

¹⁹ PCAET du Grand Villenevois, 2017

²⁰ PCAET Fumel Vallée Du Lot, 2019

Orientations stratégiques

Les quatre intercommunalités de Bastides en Haut Agenais Périgord, de Fumel Vallée du Lot, du Grand Villeneuvois et de Lot et Tolzac, ont fixé comme ambition d'avancer ensemble, et chacune à son rythme, sur plusieurs sujets.

En effet, le territoire est confronté à des contraintes identiques : perte de vitesse démographique, vieillissement de la population, perte d'emplois... Cependant, les EPCI partagent des atouts nombreux, en particulier le Lot, leur richesse paysagère et leur patrimoine qui peuvent servir de levier pour dynamiser le territoire.

Orientation stratégique 1 : Valoriser les atouts pour rendre le territoire attractif et durable

En capitalisant sur leurs atouts communs, paysagers, patrimoniaux, l'offre structurante que représente le Lot, sur les ressources naturelles disponibles ou produites localement, les quatre EPCI entendent améliorer l'image du territoire, le rendre plus attractif et plus durable.

1. Tourisme

Le tourisme est la porte d'entrée du territoire et son développement peut permettre d'enrayer les dynamiques de dépeuplement et de perte d'emplois. Le territoire souhaite capitaliser sur les équipements existants mais également en développer de nouveaux. Il souhaite renforcer son identité touristique et mieux structurer son réseau de promotion et de communication à travers les offices de tourisme.

- Soutien aux infrastructures touristiques
- Création de nouvelles infrastructures
- Permettre l'installation de porteurs de projets
- Développement d'une signalétique commune
- Mise en réseau des Offices de tourisme

2. Transition énergétique et développement durable

L'accueil des populations, qu'il s'agisse de touristes ou de résidents, doit s'appuyer sur une gestion raisonnée des ressources. Le territoire dispose de nombreux atouts pour renforcer la production d'énergies renouvelables, mieux coordonner les efforts déployés, notamment sur le photovoltaïque. Il souhaite faciliter les usages moins génératrices de gaz à effets de serre, la qualité de l'offre en transports est cruciale, autant pour la durabilité que pour l'attractivité du territoire.

- Construction d'un plan de mobilités à l'échelle des quatre intercommunalités
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Développement des énergies renouvelables (bois énergie, éclairage public des zones industrielles) avec création de synergies industrielles
- Gestion de la ressource en eau

3. Economie circulaire

Les EPCI souhaitent poursuivre leur travail commun pour optimiser la collecte et la valorisation des déchets.

Par ailleurs, l'agriculture structure le territoire de la Vallée du Lot. Accompagner les agriculteurs dans la transformation de leurs modes de production, valoriser les producteurs locaux et les circuits courts, constituent des gisements de création d'emplois à explorer.

- Construction de complexes zéro déchets/ déchetteries du futur
- Intégration de la dimension réinsertion professionnelle en lien avec les activités économiques environnantes
- Extension de la tarification incitative
- Mutualisation des ressources sur les déchets verts
- Valoriser l'agriculture locale et les circuits courts

Orientation stratégique 2 : Consolider les services pour revitaliser le territoire

Alors que l'essentiel du territoire est confronté au dépeuplement et au vieillissement de la population, l'amélioration du cadre de vie, le renforcement de l'offre de services (publics et privés) permettront de pérenniser la population actuelle et d'attirer de nouveaux résidents.

4. Jeunesse

La proportion de jeunes sur le territoire est plus faible que la moyenne, beaucoup quittent la Vallée du Lot pour poursuivre leurs études. Ceux qui restent sont moins diplômés, et quelques-uns sont désœuvrés. L'offre complémentaire de services publics permettra à la fois de maintenir des jeunes sur le territoire et de recréer des espaces de socialisation, indispensables à la cohésion du territoire. L'offre de formations, à Villeneuve sur Lot en particulier, pourra être un axe de travail à développer.

- Actions de sensibilisation auprès de la jeunesse
- Facilitation des mobilités pour les jeunes
- Développement des offres de formation

5. Sport et activités physiques

La présence d'équipements sportifs qualitatifs et quantitatifs est un atout majeur pour un territoire rural comme le Lot et Bastides. C'est un axe de travail à approfondir par les différents acteurs du territoire.

- Rénovation et développement d'équipements sportifs
- Impulser une dynamique sportive autour des sites bénéficiant du label Terre de jeux 2024

6. Culture

Les quatre EPCI disposent de nombreux équipements culturels, ceux-ci sont précieux pour maintenir la cohésion du territoire, offrir des espaces de socialisation, diffuser connaissances et divertissements dans toutes les communes. Il s'agit désormais pour le territoire de

renforcer la cohérence des programmations, de capitaliser sur les équipements structurants et de mettre en réseau l'ensemble des dispositifs déjà existants.

- Mis en réseau de la lecture publique via de nouveaux dispositifs innovants
- Mis en réseau des équipements culturels
- Adapter les services culturels à l'évolution numérique

7. Santé

Le territoire n'échappe pas à la désertification médicale. L'est et l'ouest du territoire sont plus touchés. L'essentiel de l'offre se situe dans les pôles centres tandis que la population de médecins est elle-aussi confrontée au vieillissement de ses praticiens. Chaque EPCI propose des actions (en développant par exemple des MSP) qu'il s'agira désormais de mieux coordonner pour limiter la concurrence entre territoires.

- Lutter contre la désertification médicale et favoriser l'installation de professionnels de santé
 - Développement de la télémédecine
-

Orientation stratégique 3 : Entreprendre pour redynamiser le territoire

Chaque intercommunalité du territoire est confrontée aux mêmes tendances : dévitalisation des centre-bourgs, étalement urbain, taux de vacance élevé. Par ailleurs, tandis que l'extrême sud du territoire bénéficie de la proximité d'Agen, l'offre d'emplois tend à se raréfier ailleurs

8. Développement économique

Pour faire face à la baisse progressive du nombre d'emplois proposés sur le territoire et en parallèle l'augmentation du nombre d'actifs au chômage, les intercommunalités souhaitent accompagner le développement économique du territoire en favorisant l'installation de nouvelles entreprises, en facilitant les nouvelles méthodes collaboratives de travail et en mettant en valeur son savoir-faire dans l'artisanat.

- Extension zones d'activités et mise en place de services communs
- Développement et mise en réseaux d'infrastructures de formation
- Création et facilité l'émergence de tiers-lieux
- Mise en place d'un réseau d'entrepreneurs
- Soutien à l'artisanat et au commerce

9. Revitalisation des centre-bourgs et cohésion des territoires

La qualité d'accueil des nouveaux arrivants, les politiques de logement, l'offre de services sont des leviers que les quatre intercommunalités ont actionnés pour redynamiser le territoire et accueillir des populations nouvelles. Elles entendent poursuivre ces démarches pour renforcer la cohésion du territoire.

- Articulation des ORT inscrites dans les dispositifs contractuels (Petites villes de demain, Action Cœur de Ville, etc...)
- Habitat (Mise en place d'une OPAH-RU sur les quatre collectivités)

- Mise en réseau des Maisons France Services

Développement du THD (fibre optique) et encourager les initiatives pour permettre l'installation de porteurs de projets de développement

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LOT ET BASTIDES

ANNEXE 2 - CONTRATS ET DISPOSITIFS

Documents d'urbanisme, de planification, applicables et de valorisation du patrimoine

- Les quatre intercommunalités s'intègrent dans le SRADDET Nouvelle Aquitaine qui couvre l'ensemble du territoire régional approuvé le 16 décembre 2019 par le Conseil Régional puis le 27 mars 2020 par la Préfète de Région.

- SCOT – Seule la CAGV a mené des études

- OPAH-RU :

CAGV 2 OPAH-RU sur Villeneuve-sur-Lot, OPAH-RU sur Sainte-Livrade-sur-Lot en 2021-2022 (convention PVD), CC Fumel Vallée du Lot a lancé une OPAH intercommunale le 1er octobre 2019 et pour une durée de 3 ans, CC Lot-et-Tolzac (étude 2010)

- SDAGE : SDAGE ADOUR GARONNE (2016-2021) sur la CAGV et Fumel Vallée du Lot

- SPR (ex AVAP)

CAGV : Plusieurs communes du territoire (Villeneuve-sur-Lot, Casseneuil, Pujols) bénéficient d'une classification en site patrimonial remarquable (SPR, ex-AVAP). La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Villeneuve-sur-Lot a été créée le 28 avril 2005.

- EPFNA

- Opérations de revitalisation de centre-bourgs :

Signature à venir de quatre conventions Petites Villes de demain :

Sainte-Livrade-sur-Lot, Fumel/Monsempron-Libos, Castelmoron-sur-Lot, Montflanquin/Cancon/Castillonnes/Villeréal

Programmes et contrats territoriaux

- **Urbanisme** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH), Opération de revitalisation de territoire (ORT), PADD (Projet d'aménagement et de développement durables)

CAGV : PLUi

CC Lot-et-Tolzac : PLUi depuis 2020, diagnostics PLUi et PADD (2015/2016)

CC Fumel Vallée du Lot : PLUi, 3 PLU, cartes communales et RNU

CC BHAP : PLUi

Conventions ORT (Villeneuve-sur-Lot dans le cadre d'une convention ACV signée le 28/09/2018, BHAP), à venir dans le cadre de la convention PVD pour Fumel Vallée du Lot et Lot-et-Tolzac

Economie : CC Lot-et-Tolzac (SRDEEI), FISAC et dispositifs transitoires (CAGV, Fumel Vallée du Lot,...)

- **Santé :**

CLS (Contrat Local de Santé): CAGV, CC Fumel Vallée du Lot

CLSM (Contrat Local de Santé mentale) : CAGV

CC Lot-et-Tolzac : adhésion CPTS Villeneuve-sur-Lot (CAGV)

BHAP : stratégie de développement de la santé

- **Social et jeunesse :**

CAGV, Lot-et-Tolzac CTG (Convention territoriale globale), en cours d'élaboration pour CC Fumel Vallée du Lot

BHAP : Projet éducatif communautaire

- **Développement durable :**

CAGV : Agenda 21 (2013), Plan Climat Air Energie Territorial 2017-2022, TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)

TEPOS : CAGV (2017-2020), BHAP (2021-2024)

PCAET : CC Fumel Vallée du Lot

Redevance incitative (BHAP, CAGV)

- **Culture :**

Contrat Territorial Education Artistique (CC Fumel Vallée du Lot)

Contrat Territorial de Lecture (Sainte-Livrade-sur-Lot, BHAP)

- **Contrats de ruralité :**

CC Fumel Vallée du Lot (fin 2020)

- **Contrats de dynamisation et de cohésion** en cours d'élaboration pour les quatre intercommunalités par le biais du Pays de la Vallée du Lot

- **THD (Très Haut Débit)** : les quatre intercommunalités sont engagées dans le programme de déploiement piloté par le syndicat numérique.

- **Sport :**

Fond de concours communautaire (BHAP)

- **Autres :**

Contrat de ville (CAGV) signé le 28 août 2015 (Deux Quartiers Prioritaires Politique de la Ville)

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LOT ET BASTIDES

ANNEXE 4.2 - INDICATEURS DE SUIVI

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Indicateurs	Source
Nombre de jeunes scolarisés en école primaire sur le territoire	Inspection Académique
Nombre d'ALSH publics/privés	CAF
Nbre de personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme	INSEE
Nbre d'admis au Baccalauréat	INSEE
Nbre d'admis à l'enseignement supérieur	INSEE - EPCI
Nombre total d'étudiants post-bac sur le territoire	INSEE
Nbre d'équipements sportifs	EPCI
Nbre d'usagers et licenciés des équipements sportifs	EPCI
Nbre d'hébergements permanents en EHPAD	INSEE RP (ORSA)

CULTURE

Indicateurs	Source
Nbre d'équipements culturels	EPCI
Nbre de personnes fréquentant ou abonnées aux établissements culturels	Etablissements culturels
Nbre de personnes ayant eu accès à des actions de diffusion	Etablissements culturels
Nbre de personnes ayant eu accès à des actions de diffusion	Etablissements culturels
personnes ayant eu accès à des ateliers	Etablissements culturels

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Indicateurs	Source
-------------	--------

Nombre de salariés privés	Pôle Emploi
Nombre de créations d'entreprises	INSEE –Portrait Économie et Emplois
Part des entreprises de la sphère productive / Présentielle	INSEE –Portrait Économie et Emplois
Nombre de m ² de terrain et de bâtiment acquis en vue d'une requalification	INSEE –Portrait Économie et Emplois
Nbre de commerces créés	INSEE
Nbre de structures employeuses de l'ESS	CRESS
Taux de chômage	INSEE

ÉNERGIE ET CLIMAT

Indicateurs	Source
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydroélectricité, méthanisation, etc.)	TE 47 et EPCI
Rénovation énergétique - Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire : Liste des entreprises RGE (source : ademe.fr)	ADEME
État des systèmes de chauffage : Mode de chauffage des grands équipements collectifs	TE 47
Eclairage public à faible consommation	TE 47

MOBILITE

Indicateurs	Source
Nombre de kilomètres de pistes cyclables :	Aménagements cyclables par EPCI (données contributives) (source : Geovelo)
Existence de zone(s) à faible émission :	Liste des ZFE réglementaires au 02/11/2020 (source : Ministère Transition Ecologique)
Automobile - Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public :	etalab.gouv.fr
Part de véhicule bas carbone dans la flotte de transports collectifs :	Nombres de véhicules de transport en commun par commune (motorisation - vignette crit'air) au 01/01/20 (source : service statistique du ministère de la Transition écologique)
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	CEREMA
Existence de parkings à vélos sécurisés	OpenStreetMap)
Existence de pôle(s) multimodal(aux) hors ferroviaires	EPCI
Existence de voies réservées au covoitage	EPCI
Automobile : Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	EPCI

TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE

Indicateurs	Source
Tonnage de déchets produits par le territoire :	Les DMA, synthèses territoriales EPCI
Taux de tri sélectif par filière - Déchets ménagers et assimilés :	Le traitement des déchets ménagers EPCI
Nombre de producteurs vendant en circuits courts, de marchés de producteurs ou d'AMAP	DRAAF

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Indicateurs	Source
Emissions de gaz à effet de serre annuelle par habitant	AREC Nouvelle Aquitaine
Consommation énergétique finale totale par type et par secteur (toutes énergies)	AREC Nouvelle Aquitaine
Production d'énergie renouvelable globale du territoire	AREC Nouvelle Aquitaine
Nbre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	ADEME
Nbre de logements classés 6 et 7 (potentiellement passoires thermiques)	Matrice cadastrale (SIG)
Surfaces agricoles utiles en agriculture biologique ou en conversion	Agence Bio
Part de rivières en bon état écologique (classés 1 et 2 /continuité écologique)	SMAVLOT
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique) (source : OEB)	EPCI - SMAVLOT
Label « Territoires engagés pour la nature »	EPCI
Communes ayant reçu le prix "zéro phyto"	EPCI
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés "obstacles cours d'eau"	EPCI
Label territoires engagés pour la nature	EPCI
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) (sous réserve)	https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/ (outil en cours de développement)

TOURISME

Indicateurs	Source
Nbre de nouveaux parcours touristiques créés	Office de tourisme
Nbre de sites touristiques créés ou rénovés	Office de tourisme
Nbre de sites patrimoniaux rénovés et ouverts au public	Office de tourisme
Nbre de visiteurs	Office de tourisme
Nbre de nuitées touristiques	Office de tourisme

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LOT ET BASTIDES

ANNEXE 2 - CONTRATS ET DISPOSITIFS

Documents d'urbanisme, de planification, applicables et de valorisation du patrimoine

- Les quatre intercommunalités s'intègrent dans le SRADDET Nouvelle Aquitaine qui couvre l'ensemble du territoire régional approuvé le 16 décembre 2019 par le Conseil Régional puis le 27 mars 2020 par la Préfète de Région.

- SCOT – Seule la CAGV a mené des études

- OPAH-RU :

CAGV 2 OPAH-RU sur Villeneuve-sur-Lot, OPAH-RU sur Sainte-Livrade-sur-Lot en 2021-2022 (convention PVD), CC Fumel Vallée du Lot a lancé une OPAH intercommunale le 1er octobre 2019 et pour une durée de 3 ans, CC Lot-et-Tolzac (étude 2010)

- SDAGE : SDAGE ADOUR GARONNE (2016-2021) sur la CAGV et Fumel Vallée du Lot

- SPR (ex AVAP)

CAGV : Plusieurs communes du territoire (Villeneuve-sur-Lot, Casseneuil, Pujols) bénéficient d'une classification en site patrimonial remarquable (SPR, ex-AVAP). La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Villeneuve-sur-Lot a été créée le 28 avril 2005.

- EPFNA

- Opérations de revitalisation de centre-bourgs :

Signature à venir de quatre conventions Petites Villes de demain :

Sainte-Livrade-sur-Lot, Fumel/Monsempron-Libos, Castelmoron-sur-Lot, Montflanquin/Cancon/Castillonnes/Villeréal

Programmes et contrats territoriaux

- **Urbanisme** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH), Opération de revitalisation de territoire (ORT), PADD (Projet d'aménagement et de développement durables)

CAGV : PLUi

CC Lot-et-Tolzac : PLUi depuis 2020, diagnostics PLUi et PADD (2015/2016)

CC Fumel Vallée du Lot : PLUi, 3 PLU, cartes communales et RNU

CC BHAP : PLUi

Conventions ORT (Villeneuve-sur-Lot dans le cadre d'une convention ACV signée le 28/09/2018, BHAP), à venir dans le cadre de la convention PVD pour Fumel Vallée du Lot et Lot-et-Tolzac

Economie : CC Lot-et-Tolzac (SRDEEI), FISAC et dispositifs transitoires (CAGV, Fumel Vallée du Lot,...)

- **Santé :**

CLS (Contrat Local de Santé): CAGV, CC Fumel Vallée du Lot

CLSM (Contrat Local de Santé mentale) : CAGV

CC Lot-et-Tolzac : adhésion CPTS Villeneuve-sur-Lot (CAGV)

BHAP : stratégie de développement de la santé

- **Social et jeunesse :**

CAGV, Lot-et-Tolzac CTG (Convention territoriale globale), en cours d'élaboration pour CC Fumel Vallée du Lot

BHAP : Projet éducatif communautaire

- **Développement durable :**

CAGV : Agenda 21 (2013), Plan Climat Air Energie Territorial 2017-2022, TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)

TEPOS : CAGV (2017-2020), BHAP (2021-2024)

PCAET : CC Fumel Vallée du Lot

Redevance incitative (BHAP, CAGV)

- **Culture :**

Contrat Territorial Education Artistique (CC Fumel Vallée du Lot)

Contrat Territorial de Lecture (Sainte-Livrade-sur-Lot, BHAP)

- **Contrats de ruralité :**

CC Fumel Vallée du Lot (fin 2020)

- **Contrats de dynamisation et de cohésion** en cours d'élaboration pour les quatre intercommunalités par le biais du Pays de la Vallée du Lot

- **THD (Très Haut Débit)** : les quatre intercommunalités sont engagées dans le programme de déploiement piloté par le syndicat numérique.

- **Sport :**

Fond de concours communautaire (BHAP)

- **Autres :**

Contrat de ville (CAGV) signé le 28 août 2015 (Deux Quartiers Prioritaires Politique de la Ville)

CRTE Lot et Bastides - Annexe 4.1

Aménagement du tour de ville et création d'infrastructures favorables à des déplacements doux sur la commune de Villeréal	CCBHAM	Villeréal	2022-2026
Plan vélo (cartographie des itinéraires vélos) sur la communauté de communes et création de liaisons entre les infrastructures touristiques et les commerces	CCBHAM	CCBHAM	2021-2025
Développer la rénovation énergétique des bâtiments			
Rénovation de l'école élémentaire	CCFV/DL	Monsempron- Libos	2021-2022 550 000,00 €
Rénovation du "Pavillon 108"	CCFV/DL	Fumel	2022-2023 500 000,00 €
Rénovation / Isolation de la salle des fêtes	CCLetT	Castelnoron-sur- Lot	non défini 250 000,00 €
Rénovation énergétique de l'école maternelle et élémentaire	CCLetT	Castelnoron-sur- Lot	non défini 300 000,00 €
Rénovation énergétique du patrimoine bâti communautaire	CCBHAM	CCBHAM	2022 - 2025 662 200,00 € 198 650,00 €
Rénovation énergétique patrimoine château Solar du XIII ème siècle	CCLetT	Castelnoron-sur- Lot	2022-2023 500 000,00 €
Rénovation et isolation des bâtiments publics	CAGV	Sainte-Livrade-sur- Lot	2021 420 000,00 €
Développer les énergies renouvelables (bois énergie, éclairage public des zones industrielles) avec la création de synergies industrielles			
Soutien à une politique de filière biomasse sur la commune de Villeréal	CCBHAM	CCBHAM	
Remplacement des systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles et installation de source thermique	TE47 et communes	2021-2024 1 200 000,00 €	
Création de mini-centrales solaires sur la communauté de communes	CCBHAM et TE 47	2022-2026	
Réalisation d'un réseau de chaleur	CCBHAM	TE47	2022-2023 83 000 €
Réalisation d'un réseau de chaleur technique	CCBHAM	TE47	2022 47 000 €
Réalisation d'un réseau de chaleur	CCBHAM	TE47	2022-2023 70 000 €
Réalisation d'un réseau de chaleur	CCLT	TE47	2022-2023 2 000 000 €
Réalisation d'un réseau de chaleur	ST LIVRADE/LOT	CAGV	TE47 2022-2023 1 100 000 €
			165 000,00 €

Autre groupe d'action Adapter les services culturels aux enjeux d'accès à la culture									
Agrandissement et rénovation de la médiathèque	Développer la lecture publique et plus largement développer l'accès à la culture	CAGV	Sainte-Livrade-sur-Lot	Chiffrage en cours					
Autre groupe d'action Expérimentation à la charrue des arts, des sciences et des savoirs empiriques	Rassembler des inscriptions et des pratiques variées afin de solidifier la connaissance de la ruralité et de structurer sa place dans l'avenir de notre société	CCBHAM	Association Le Belvédère	2021 - 2023	185 000,00 €				
III/ Entreprendre pour redynamiser le territoire									
Etendre les zones d'activités et mettre en place des services communs									
Aménagement d'une zone multi-activités	Renforcer l'offre commerciale existante	CCFV/DL	Tourmon d'Agenais	2021-2022	1 000 000,00 €				
Extension de la zone Nombel de Sainte-Livrade	répondre à un regain d'activités en densifiant les zones existantes, en les regroupant et en suscitant les "dents" répondre à l'important développement industriel tiré par l'IA et la présence de Leaders (GIF/DEUFER), en	CAGV	CAGV	2022-2023	400 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €		
Extension ZAC du Villeneuve et création de la zone de Grande pièce		CAGV	CAGV	2022-2023	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	500 000,00 €		
Développer et mettre en réseaux les infrastructures de formation									
Créer et faciliter l'émergence de tiers-lieux									
Création d'un Tiers-Lieu	Favoriser les nouvelles méthodes collaboratives de travail	CCFV/DL	Tourmon d'Agenais	2022-2024	1 400 000,00 €				
Création d'un tiers lieu dans une dynamique de partage de savoir faire et de découverte des écotouristiques sur la commune de Villéréal		CCBHAM	Association Vacances-Nature	2021					
Rénovation de la maison de la bastide, lieu d'animation touristique et culturel (tiers lieu) dans le centre bourg de Castillonnes		CCBHAM	Castillonnes	2022					
Axe 2 Développement économique	Réhabiliter l'îlot Audevard (patrimoine communal, 3 700 m ²) pour en faire un nouveau lieu, et développer des fonctions dans le but d'attirer des activités et un public large et diversifié, propre à l'attractivité du territoire et à la redynamisation de son centre-ville.	Audevard							
		CAGV	Sainte-Livrade-sur-Lot	2022-2023	3 059 000,00 €	462 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	150 000,00 €

Axe 6 Revitalisation des centre-bourgs et cohésion des

Réfection de l'église St-Pierre Et liens de Doumillac	Revitalisation du centre bourg et préservation du patrimoine	CAGV	Pujols	2021	77 778,00 €							
Etude pour la salle des fêtes bourg	Revitalisation du centre bourg	CAGV	Pujols	2021	41 667,00 €							
Aménagement et sécurisation parvis de la salle des fêtes	Revitalisation du centre bourg	CAGV	Bias	2021	214 940,00 €	126 160,00 €	26 080,00 €	62 700 €				
Aménagement du bourg	Revitalisation du centre bourg	CAGV	Saint-Antoine de Ficalba	2021	363 197,00 €	170 135,00 €	77 921,00 €	99 941 €				15 200 €
Rénovation du foyer rural	Revitalisation du centre bourg	CAGV	Dohmavrac	2021	286 564,00 €	72 251,00 €	56 426,00 €	149 013 €				8 874 €